

VILLE DE LILLE
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2003.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Si vous voulez bien vous installer, nous allons procéder à l'appel.

Monsieur PECHARMAN.

Monsieur PECHARMAN procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mmes COOLZAET, CULLEN, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mmes DESWARTE, ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MERLIN, MM. MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, MM. QUIQUET, RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : MM. CUCHEVAL, DEGREVE, DURAND, MARCHAND (pouvoir), MAUROY, MOREAU, Mmes PHEULPIN-COQUEL (pouvoir), REDLICH, M. SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire - Je voudrais d'abord saluer tous ceux qui sont ici, mes chers collègues, les membres des Conseils de quartiers et puis les Lilloises et les Lillois qui assistent à notre dernier Conseil avant les vacances, et puis bien sûr la presse qui suit comme d'habitude nos débats.

Nous aurons un dîner amical avec les Conseillers de quartiers après ce Conseil Municipal pour vous voir, avant les vacances, dans un contexte un peu moins sérieux que celui de notre Conseil.

J'aborde tout de suite, si vous le voulez bien, les communications du Maire.

Tout d'abord, en nous félicitant du retour de Ginette VERBRUGGHE qui va beaucoup mieux, on le voit à sa mine. Nous sommes heureux de la retrouver au Conseil Municipal.

Je voudrais vous dire aussi, la presse en a déjà fait état, que Arnaud BREJON de Lavergnée va quitter, au 1er septembre, le Palais des Beaux-Arts de Lille pour connaître une nouvelle étape importante dans sa carrière puisqu'il va être nommé à la Direction des collections permanentes du mobilier national à Paris.

Il est là, vous le savez, depuis très longtemps puisqu'il a travaillé au musée et notamment pendant la période absolument exceptionnelle qu'ont été les travaux menés par Pierre MAUROY et Jackie BUFFIN. Il est depuis 16 ans au Musée des Beaux-Arts et il sera remplacé au 1er septembre par Monsieur Alain TAPIÉ, actuel Conservateur du Musée des Beaux-Arts de Caen que nous avons retenu avec Catherine CULLEN, avec un plein accord du Ministère de la Culture.

.../...

J'aurai l'occasion, bien évidemment, de rendre hommage à Arnaud BREJON de Lavergnée à la rentrée, au moment de son départ. Je voudrais simplement redire que nous avons aujourd'hui un musée qui, après les profondes transformations qui ont été réalisées, est le deuxième musée de France après le Louvre.

En 2002, il a reçu 263 000 visiteurs, soit trois fois plus qu'en 1991, juste avant la fermeture pour travaux. Je ne vous rappelle pas toutes les grandes expositions qui ont eu lieu.

Mais l'annonce du départ de Arnaud BREJON de Lavergnée est aussi l'occasion pour moi de vous dire qu'il reste parmi nous puisqu'il est Commissaire général de la grande exposition Rubens en 2004 et que donc il ne partira pas tout à fait de notre musée, et nous nous en réjouissons. Encore une fois, je lui rendrai hommage un peu plus tard.

03/676 - Motion de soutien aux intermittents du spectacle.

Puisque nous parlons du musée, il y a dans la salle une délégation des intermittents du spectacle alors que Madame CULLEN souhaitait, en tant que Adjointe à la culture, et c'est bien normal, vous lire la motion de la Majorité du Conseil Municipal, pour éviter de retenir plus longtemps ceux qui sont ici en tant que spectateurs mais aussi en tant que acteurs puisqu'ils sont directement concernés, je vais tout de suite vous donner lecture de la motion que la Majorité municipale souhaite adopter pour soutenir le mouvement des intermittents du spectacle.

Je vous la lis donc.

« Depuis de nombreux mois, une modification du régime d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle est en cours de négociation entre les partenaires sociaux.

Chacun le sait, l'organisation des métiers du spectacle est particulière et s'il est normal de chercher à réduire le déficit de ce régime et ses possibles abus, il est légitime aussi de réfléchir à un statut spécifique pour préserver la création et le travail des artistes.

Au-delà de leur apport évident à la dynamique culturelle de notre pays et à son rayonnement, il faut également rappeler que les métiers du spectacle et de l'audiovisuel créent plus de 400 000 emplois permanents et constituent un facteur de développement conséquent pour l'activité commerciale et touristique des régions.

La remise en cause de la situation de dizaines de milliers d'intermittents du spectacle aura un effet de contagion sur l'ensemble de ce secteur.

Une convention a été signée le 27 juin par trois organisations patronales et trois syndicats non majoritaires de la profession sur les cinq représentatifs. Elle durcit les conditions d'indemnisation et réduit la durée de versement des allocations, alors que dans le même temps les cotisations sociales augmentent. Cela aura effectivement des conséquences graves pour la création culturelle, particulièrement pour le spectacle vivant.

Elle exclura et précarisera de fait de très nombreux artistes, sans répondre totalement aux questions de fond indispensables pour l'évolution et la pérennisation du régime des intermittents.

Nous demandons au Gouvernement de refuser d'agréer cet accord rejeté par la majorité des intermittents et par des syndicats largement majoritaires et de peser sur la réouverture d'une véritable négociation.

.../...

Au moment où l'Etat a manifesté à plusieurs reprises son désintérêt pour la culture en réduisant le budget de la politique culturelle au niveau national, ce qui ne manque pas d'ailleurs d'avoir des effets dans notre ville, le dernier exemple en date est la manifestation Wazemmes, l'Accordéon où la participation financière de l'Etat qui avait été annoncée a été purement et simplement supprimée. Nous exprimons à ce moment-là notre inquiétude devant la politique conduite actuellement envers le monde des arts et de la culture qui fragilise un secteur pourtant essentiel de la vitalité citoyenne de notre société et de sa cohésion. »

Voilà la motion que la Majorité municipale souhaite voir adopter. Je ne la mets pas au vote parce que nous la présentons de manière unanime du côté de la Majorité municipale.

Si Monsieur DECOCQ veut tout à l'heure intervenir, au moment où nous parlerons des dossiers culturels ...

M. DECOCQ - Je pense qu'il est préférable d'intervenir tout de suite, si vous le permettez. C'est Loïc LESERRE qui est le porte-parole de notre groupe et qui va répondre à cette motion dont nous venons de prendre connaissance à l'instant. Je vous en remercie.

Madame le Maire - Non, Monsieur LESERRE l'a depuis un petit moment.

M. LESERRE - Oui, un petit moment, en fait, c'est depuis 45 minutes.

Madame le Maire - Non, non.

M. LESERRE - Nous l'avons vue ensemble Mme le Maire dans les couloirs puisque le Conseil privé a eu lieu à 16 heures.

Madame le Maire - On l'a lue ensemble.

M. LESERRE - Nous l'avons lue ensemble et vous m'avez fait part des quelques corrections que vous vouliez apporter.

D'abord, le mot « intermittent » est déjà terriblement triste, il n'y a pas d'intermittents du spectacle, il y a des artistes qui se battent effectivement pour leur profession et qui ont droit à un régime spécifique, ce sont les annexes 8 et 10 du régime général de l'UNEDIC.

Simplement, chacun sait que ce régime est très déficitaire, plus de 800 M€. Chacun sait que ce régime est souvent injuste et que des petits accords entre amis ont lieu pour sauver, tant que faire se peut, la vie des artistes. La réforme était nécessaire.

Il nous semble que, à travers cette motion, vous menez plutôt un combat idéologique contre le Gouvernement. Cette motion n'est donc pas la nôtre.

Mme le Maire - Puisque vous êtes intervenu, je vais répondre.

(Monsieur BERNARD demande la parole)

Monsieur BERNARD, allez-y.

M. BERNARD - Madame le Maire, à partir du moment où cette motion est une motion du Conseil Municipal, permettez-moi d'en faire un bref commentaire.

.../...

Je souscris à un certain nombre de considérants relatifs à cette profession des intermittents du spectacle. Il est vrai que, quand on est artiste, on a du mal parfois à justifier du nombre de jours dans la période considérée. Je rejoins les professionnels du monde du spectacle dans leur inquiétude.

Pour ces raisons, nous voterons cette motion.

Madame le Maire - Je voudrais répondre au groupe présidé par Monsieur DECOCQ.

Nous disons de manière très claire que ce régime est déficitaire et qu'il faut chercher à le combler. Nous disons aussi qu'il y a des abus, mais qu'il y a aussi des abus du côté des employeurs qui très souvent demandent à des intermittents d'être couverts par le chômage avant de les embaucher et qui ne les paient pas et les utilisent notamment dans les périodes de répétitions sur leurs périodes de chômage.

C'est l'ensemble de ce problème qu'il faut mettre à plat. J'avais été amenée à le faire entre 1991 et 1993 où nous avons trouvé des solutions qui agréaient les intermittents du spectacle. Aujourd'hui, leur nombre a été multiplié par deux. A l'évidence, le problème qui se pose est de trouver un vrai statut du monde des arts et de la culture dans notre pays.

Il est vrai que ce statut ne peut aller de pair qu'avec le soutien à la création et lorsque le budget de la culture baisse au niveau national, que ce soit pour les théâtres, pour la musique, pour l'ensemble des associations culturelles, il est bien clair qu'il est difficile d'espérer que les intermittents du spectacle pourront vivre de leur métier puisque, effectivement, les ressources se réduisent.

C'est la raison pour laquelle, à la fois sur le régime des intermittents et sur la réduction du budget de la politique culturelle, nous souhaitons faire voter cette motion.

Je mets aux voix la motion de la Majorité municipale.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du groupe Union pour Lille.

Qui est contre : le groupe Union pour Lille.

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Par ailleurs, les intermittents du spectacle ont demandé un entretien. Donc, Catherine CULLEN les recevra soit demain, soit après-demain, à leur convenance. Vous trouverez peut-être un rendez-vous qui vous convienne dans les heures qui viennent pour que nous puissions entrer plus avant dans le détail sur les conséquences, y compris pour notre ville parce que nous traitons ici des problèmes nationaux mais nous les traitons aussi parce qu'ils ont des incidences sur les artistes dans notre ville.

Je passe maintenant à une information.

Vous savez l'importance que nous accordons à la démocratie participative. Nous avons lancé un deuxième type de forum citoyen sur les services apportés aux habitants, les deux premiers d'entre eux ont lieu à Wazemmes et à Fives, les ateliers urbains de proximité se poursuivent sur Wazemmes, Moulins et Jean-Baptiste Lebas. Nous venons d'avoir à Faubourg de Béthune, et j'en remercie Walid HANNA, le premier forum jeunes où nous avons souhaité là aussi voir comment nous pouvons engager un dialogue avec les jeunes, à la fois sur leurs demandes d'autonomie, emploi, logement, sur la reconnaissance de leur culture mais aussi sur la façon dont ils peuvent nous aider par de la solidarité, par de l'action bénévole, à améliorer la situation dans notre ville.

.../...

C'est l'ensemble de ces éléments de la démocratie participative qui s'ajoutent à ceux que Pierre MAUROY a mis en place depuis près de 25 ans maintenant, je pense aux Conseils de quartiers, je pense à ceux du dernier mandat, le Conseil Communal de Concertation, le Conseil Municipal d'Enfants, tout ceci nous a amenés à proposer la création d'une Direction de la démocratie participative et de la citoyenneté. Je voulais l'annoncer ici devant vous au Conseil Municipal et vous dire que j'ai décidé de confier cette nouvelle direction, en accord avec le Directeur général des services, Hervé BARRE, à Pascal PERCQ qui en avait depuis un an et demi la mission. Bien entendu, Annick GEORGET, chargée de la démocratie participative, a pris cette décision avec nous. Ceci montre bien l'importance que nous portons à cette démocratie participative dans la ville.

03/675 - Algérie - Aide d'urgence en faveur de la population.

Adopté.

Un mot maintenant sur ces terribles tremblements de terre qui sont secoué l'Algérie et sur la solidarité que nous voulons porter aux Algériens.

Vous savez qu'à la suite de ces tremblements de terre nous avons été amenés, par le biais de la Fondation de Lille, et je voudrais tout de suite en remercier son Président, notre Maire honoraire Pierre MAUROY, Madame Jackie BUFFIN, Vice-Présidente déléguée, nous avons immédiatement mis en place un appel de fonds auprès des Lilloises et des Lillois par une journée sur la Grand-Place mais aussi par des urnes qui ont été disposées dans les mairies de quartier et dans la mairie centrale. Nous n'avons pas encore le résultat des dons des Lillois.

J'ai souhaité, et vous avez trouvé une délibération sur vos tables, que le Conseil Municipal délibère sur un soutien exceptionnel à la population algérienne d'un montant de 50 000 € qui sera versé à une organisation non gouvernementale agissant au plus proche possible des victimes de ces tremblements de terre.

Bien évidemment, en votre nom à tous, j'avais été amenée à témoigner de notre compassion, de notre solidarité, à la fois au Premier Ministre de l'Algérie et à Monsieur l'Ambassadeur d'Algérie en France et aussi à Monsieur le Consul d'Algérie avec lequel, vous le savez, nous travaillons beaucoup.

Je vous rappelle que nous sommes dans l'année de l'Algérie, Al Djazair, à laquelle notre ville contribue très largement. Je voudrais redire ici combien nous avons été touchés par ce drame et combien nous continuerons à suivre la situation sur place et à prendre éventuellement de nouvelles initiatives à la rentrée.

Un petit mot sur l'extension du stade Grimonprez-Jooris. Comme vous le savez, en accord avec notre Président de la Communauté Urbaine, j'ai signé le 5 juin dernier le permis de construire sur l'extension de Grimonprez-Jooris. Cette signature peut paraître tardive à certains mais elle est intervenue après de nombreuses consultations et un travail très important qui a été mené notamment par deux de nos collègues, Pierre de SAINTIGNON et Eric QUIQUET, en lien direct avec Régis CAILLAU.

Il a fallu traiter l'ensemble des dossiers, la sécurité, l'incendie, l'accessibilité aux personnes handicapées, des échanges de terrains avec l'Armée et surtout, vous vous en rappelez, avoir l'accord du Ministre de la Culture, malgré un avis défavorable de la Commission des monuments historiques.

La signature du permis de construire est intervenue juste après que M. Michel SEYDOUX, Président du LOSC, ait admis que Grimonprez-Jooris était la seule solution à moyen et long termes, dans les 10 à 15 ans qui viennent, et nous ait écrit que la solution de la rénovation de l'actuel stade semblait la plus raisonnable.

.../...

Michel SEYDOUX a souhaité, et on peut le comprendre, faire le tour de toutes les autres hypothèses. Il en est arrivé aux mêmes conclusions que nous, c'est-à-dire que dans les délais du moyen terme, dans les terrains disponibles et avec l'argent dont on peut disposer, la solution Grimonprez-Jooris était très certainement la meilleure.

Nous avons alors interrogé le club pour savoir à quelle période il souhaitait, pour que les conditions sportives soient les meilleures pour lui, que les travaux commencent. Il nous a demandé que cela ne se fasse pas avant la fin de la saison qui s'engage dans quelques jours. C'est donc ces dates-là que nous avons retenues.

Aussi, je peux vous donner aujourd'hui le calendrier prévisionnel des travaux. Le choix qui a été fait par le club nous amène à faire les choses sans précipitation mais avec une grande rigueur. Le lancement de la publicité auprès des entreprises, donc les appels d'offres, aura lieu autour du 10 juillet.

La première sélection va se faire à la rentrée.

Ensuite, la remise des offres précises des candidats retenus entre octobre et novembre 2003.

Le choix des entreprises avant la fin de l'année 2003.

La notification des marchés en janvier ou février 2004.

La préparation du chantier, préfabrication de la charpente métallique en usine, pour réduire le délai global de construction, mars à mai 2004.

Le début des travaux sur le site dès la fin de la saison 2003/2004.

La livraison du stade, si on n'a pas de gros problèmes météorologiques, on a pris en compte bien évidemment la normale dans notre région, 15 à 16 mois plus tard, soit autour de la fin de l'année 2005, le plus tôt possible à l'automne étant évidemment souhaité.

La prise de compétence communautaire qui est préparée par Michelle DEMESSINE, Vice-Présidente aux sports de la Communauté Urbaine, interviendra à l'automne. C'est ce qu'a confirmé Pierre MAUROY au dernier Bureau de la Communauté.

Tout sera évidemment mis en œuvre pour respecter les délais et permettre ainsi à notre équipe d'évoluer dans les conditions les plus satisfaisantes possible dans cette période qui est toujours une période difficile puisqu'on quitte son stade pour aller jouer ailleurs.

En attendant, je pense pouvoir me faire votre interprète en leur souhaitant et en leur apportant nos vifs encouragements pour la saison qui va s'ouvrir dans quelques jours.

Après le football, la culture, un petit mot sur Lille 2004.

Nous avons beaucoup parlé du programme de Lille 2004, nous l'avons présenté à plusieurs reprises devant le Conseil Municipal et je crois que chacun d'entre vous aujourd'hui en connaît bien les grands événements.

.../...

Catherine CULLEN, tout à l'heure, comme nous nous y étions engagés, présentera un certain nombre de projets des quartiers. Nous avons un certain nombre d'agents qui font des permanences dans les mairies de quartiers, des projets remontent aujourd'hui des quartiers, certains sont d'ailleurs déjà signés avec Lille 2004. Il en sera ainsi quasiment jusqu'au démarrage le 6 décembre. Catherine CULLEN vous en fera le point.

Je voulais quant à moi vous dire quelques mots parce qu'il est important que les Lillois soient informés sur les moyens financiers qui ont été nécessaires et qui me permettent aujourd'hui de vous dire que l'ensemble du programme de 2004, que ce soient les investissements ou le fonctionnement, est financé. Bernard ROMAN y reviendra tout à l'heure lorsqu'il parlera des comptes mais je voudrais vous dire que, à la fois sur les investissements et sur le fonctionnement, dès que la ville de Lille a été désignée capitale européenne de la culture, sous le précédent mandat avec Pierre MAUROY et nous avons continué depuis, nous avons provisionné les sommes nécessaires pour financer cette année 2004.

Je veux le dire de manière si claire parce que j'entends de temps en temps des Lillois me dire « Tout ça, c'est superbe, c'est magnifique, combien cela va nous coûter ? Est-ce qu'on ne va pas augmenter les impôts l'année prochaine ? »

M. DECOCQ - Lille fait une bonne affaire ...

Madame le Maire - Oui, la Ville de Lille fait une bonne affaire avec 2004 et ce sont les chiffres que je vais d'abord vous apporter.

Mais je voudrais leur dire surtout que le financement est maintenant derrière nous et que donc, comme il n'y en a pas eu hier, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt demain, pour financer Lille 2004.

Il est vrai, Christian DECOCQ vient de le dire à l'instant, que Lille 2004 c'est notamment l'occasion pour nous, et j'y reviendrai, de réaliser un grand nombre de manifestations qui vont porter Lille, sa métropole, sa région et même le transfrontalier, avec une image très différente de celle que l'on voit habituellement de notre région, une région en crise industrielle, nous allons voir là une grande région transfrontalière, avec au cœur une métropole dynamique, ce qui va montrer une autre image mettant en valeur la création sous tous ses domaines depuis l'excellence jusqu'au cœur du travail dans nos quartiers, et ceci sur l'ensemble de la région et du transfrontalier.

Sur ces crédits des manifestations, j'y reviendrai tout à l'heure, le financement de la Ville de Lille à 2004 est maintenant totalement bouclé.

Mais je voudrais aussi vous dire avant que Lille capitale européenne de la culture a été l'occasion pour nous d'accélérer ou même de décider un certain nombre de travaux que nous aurions souhaité faire mais que nous aurions peut-être dû étaler sur un temps plus long.

Le domaine le plus important que connaît bien Dominique PLANCKE puisque c'est lui qui le conduit, c'est celui du patrimoine. L'accord qui a été signé avec le Ministère de la Culture date d'avant même que la ville ne soit capitale européenne de la culture puisque le travail qui avait été mené lors du précédent mandat par Jackie BUFFIN, la charte du patrimoine que nous avions dégagée, le travail qui avait été mené avec les services de l'Etat ont permis dès 1997 de conclure un accord avec Madame TRAUTMANN sur l'ensemble de la rénovation du patrimoine lillois.

.../...

Je dois dire que l'argument qui avait été le plus fort et que j'avais conduit dans cette discussion était que la Ville de Lille n'avait jamais bénéficié d'aides de l'Etat, contrairement aux grandes villes françaises en ce qui concerne la restauration de son patrimoine, alors même que nous avons un programme préparé, en lien avec les services de l'Etat, qui apparaissait extrêmement intéressant.

De la même manière, dans les discussions que nous avons pu avoir avec le Conseil Général du Nord dont chacun sait qu'il s'est spécialisé dans tout ce qui est place fortifiée, lieu fortifié, celui-ci a souhaité nous accompagner concernant les portes de la ville. Là aussi, nous avons conclu un accord avec le Conseil Général du Nord.

Ces trois partenaires, l'Etat, le Conseil Général et la Ville, pour un montant total de 20 M€ (130 MF), 7 M€ par l'Etat, 7 M€ par le Département et 6 M€ par la Ville de Lille, nous permettent aujourd'hui de rénover les trois portes de la ville, la Porte de Paris, presque terminée, la Porte de Gand et la Porte de Roubaix.

En contrepartie de l'aide du Département, nous avons conclu un accord avec le Département qui utilisera la Porte de Roubaix et qui donc la fera vivre puisqu'il y a des locaux à l'intérieur pour ses propres besoins et notamment pour des réceptions qui valoriseront le patrimoine de la ville.

Au-delà de ces trois portes, cinq églises vont retrouver leur éclat : Saint-Etienne, Saint-André, Saint-Maurice, Sainte-Catherine et Sainte-Marie-Madeleine qui va devenir maintenant un lieu d'exposition quasi-permanent puisqu'elle va enfin être chauffée et qu'on pourra exposer toute l'année.

Et puis bien sûr, ce qui est un peu les bijoux de notre ville, je pense au Palais Rameau, au Palais Rihour ainsi qu'à l'Hospice Comtesse.

Donc, notre patrimoine historique, grâce à cet accord tripartite avec l'Etat, le Département et avec l'apport de la Ville, va être reconstitué si je puis dire et l'arrivée de 2004 nous a permis d'aller plus vite et d'accélérer un mouvement qui aurait peut-être été étalé sur plus d'années.

Le deuxième apport à la ville de Lille 2004, c'est la création de nouveaux lieux culturels ou la réouverture d'autres lieux.

Vous vous rappelez que l'Opéra a été fermé pour des travaux, comme cela avait été le cas pour le Musée des Beaux-Arts. L'Opéra va rouvrir en fin d'année pour le 6 décembre. La rénovation a coûté 18,2 M€, avec une participation de la Ville de Lille de 7,9 M€. Nous avons là aussi eu une aide importante de l'Etat et de la Région et, pour la troisième phase, de la Communauté Urbaine de Lille.

Nous avons maintenant la chance d'avoir un Opéra que beaucoup de Lillois ont d'ailleurs vu lors de journées portes ouvertes et que l'on retrouve dans son charme passé mais avec une modernité et des conditions d'accueil évidemment beaucoup plus agréables.

A cet égard, je voudrais dire que je regrette vivement que, au Conseil de Communauté vendredi, certains élus, heureusement pas tous, et je remercie Loïc LESERRE de son intervention, certains élus de l'Opposition municipale aient appelé à voter contre l'aide que Pierre MAUROY, Jean-Michel STIEVENARD, Vice-Président à la Culture, souhaitaient pouvoir apporter à l'Opéra de Lille dans son fonctionnement pour 2005.

.../...

L'année 2004 est bien sûr totalement financée mais, comme vous le savez, quand on souhaite préparer une saison d'opéra -je rappelle que notre opéra sera ouvert non seulement au lyrique mais aussi à la danse contemporaine et aux musiques du monde- il faut s'y prendre plus de deux ans à l'avance si nous souhaitons retenir à la fois les meilleurs metteurs en scène, les meilleurs chorégraphes mais aussi un certain nombre de chanteurs.

Nous avons beaucoup discuté ces derniers mois avec la Région, avec la Communauté Urbaine et nous étions arrivés à un accord qui paraissait intéressant pour tout le monde parce que les accords n'ont de sens que si chacun y trouve son compte. La Ville de Lille reste propriétaire de l'Opéra puisqu'il n'y avait pas de souhait de transfert de la part de la Communauté Urbaine, et la Région, qui l'a d'ailleurs voté, comme la Communauté Urbaine, c'est la volonté de Pierre MAUROY, apportait un fonds de concours permettant le financement d'un opéra, d'une chorégraphie et d'un concert, la Ville de Lille, évidemment, étant le partenaire principal de l'Opéra.

Je regrette vivement, alors qu'un accord avait été donné en Bureau, que cette délibération n'ait pas été votée vendredi car nous sommes devant une difficulté très lourde pour signer les contrats de 2005 et nous risquons d'être obligés de refermer l'Opéra, un an après l'avoir ouvert, faute d'avoir des crédits.

Vous comprendrez bien que j'essaie de gérer l'argent des Lillois avec parcimonie et que, comme je le fais en tant que Présidente de Lille 2004, je ne me vois pas signer des contrats pour la saison 2005 dont je ne suis pas sûre d'être capable de les honorer.

Nous sommes ici devant une difficulté que je regrette vivement, notamment quand on sait que certains élus de l'Opposition ont prêté la main à une opération que, très franchement, personne ne peut comprendre, sauf à considérer qu'elle est bassement politicienne car la métropole lilloise a besoin d'un opéra, c'est le seul Opéra de notre métropole, il est largement ouvert à l'ensemble de la région. Je trouve vraiment dommage que des petites opérations empêchent ainsi un fonctionnement que nous avons préparé tous ensemble avec la Région et la Métropole.

Au-delà de l'Opéra, Lille 2004, c'est l'occasion pour nous d'ouvrir de nouveaux lieux majeurs, l'usine Leclerc à Wazemmes, la Brasserie des Trois Moulins, à Moulins, la salle des fêtes de Fives, autres éléments de notre patrimoine qui vont être remis à l'honneur à l'occasion de 2004 et, là aussi, je vous donne les montants : pour les deux maisons folie, 10,5 M€, la Ville de Lille paie 4,5 M€, les autres crédits proviennent de la Communauté Urbaine, de l'Etat et de l'Europe surtout. La salle des fêtes de Fives, coût 2 M€ avec une participation de la Ville de Lille de 0,75 M€.

Vous voyez que sur ces nouveaux équipements culturels, là aussi, Lille 2004 nous permet d'attirer des financements extérieurs et donc de réaliser, en deux ans, un programme qui aurait sans doute nécessité plus d'un mandat si nous n'avions pas eu la chance d'être capitale européenne de la culture.

De la même manière, je suis très heureuse que la Communauté Urbaine, et Pierre MAUROY s'y est inscrit dès le départ, ait accepté de financer cette belle promenade urbaine qui va permettre dorénavant, partant de la Gare Lille Flandres jusqu'à la Citadelle, en passant par la rue Faidherbe, la rénovation des squares Foch et Dutilleul, du quai du Wault, l'avenue Léon Jouhaux qui va être rendue aux piétons, de réaliser une grande promenade urbaine pour les piétons, dans une ville dont je rappelle que le passé espagnol peut laisser à penser que nous faisons là une rambla comme les Espagnols aiment le faire, promenade urbaine qui pourra d'ailleurs souvent le dimanche, à l'occasion de fêtes ou autres, être fermée à la circulation.

C'est aussi pour 2004 que nous réalisons cela mais cet investissement de la Communauté Urbaine dans notre ville est accéléré par la présence de 2004 mais il va transformer de manière profonde la qualité de vie dans la ville, notre espace public car ce que demandent aujourd'hui les Lillois c'est d'avoir une qualité de vie meilleure dans la ville. Voilà encore un exemple de ce que nous apporte Lille 2004.

Sur le patrimoine, sur les maisons folie, sur l'Opéra comme sur la promenade urbaine, l'ensemble des investissements sont financés. Nous sommes maintenant sur un financement qui est derrière nous.

J'en arrive aux manifestations de 2004, c'est-à-dire l'ensemble des expositions, des manifestations qui vont avoir lieu.

Le budget de ces manifestations sur la ville de Lille est de 160 MF, 24,4 M€, hors budget de communication de l'équipe Lille 2004 qui est partagée entre toutes les Villes, les Départements, la Métropole et la Région, sur ce coût de 24,4 M€ de l'ensemble des manifestations qui auront lieu dans la ville, la Ville de Lille apporte une contribution de 6 M€, c'est-à-dire 25%, comme toutes les autres Villes d'ailleurs, de ce qui sera réalisé dans notre ville.

Nous voyons bien là que, pour ces manifestations, il s'agit donc de dépenses de fonctionnement qui peuvent aller à une association de quartier comme à l'exposition Rubens, à la réouverture de l'Opéra, à la saison Shakespaere du Théâtre de Lille ou aux cultures urbaines qui vont se développer dans la ville, nous voyons là que pour 1 € investi par la Ville de Lille et donc par les Lillois sur leurs impôts, ce sont 4 € qui vont venir dans la ville.

Je souhaitais vous donner ces éléments pour rassurer les Lillois et en même temps leur dire que nous avons une grande chance d'être capitale européenne de la culture puisque cela a permis d'accélérer la valorisation de notre patrimoine, des espaces culturels nouveaux, ce lieu de promenade dans la ville et aussi d'avoir une année exceptionnelle que nous préparons tous ensemble. Nous sentons d'ailleurs l'impatience poindre dans beaucoup de quartiers. Beaucoup de choses vont avoir lieu, je pense par exemple aux cinq quartiers de Lille qui n'avaient pas de géant et qui, grâce à 2004, vont en avoir un, je pense à ces fallas qui sont construits actuellement dans chaque quartier de la ville, je pense à ces « petites filles » du lycée Baggio qui travaillent actuellement avec une artiste japonaise pour raconter à la place de grands-mères japonaises des histoires que leurs grands-mères leur racontaient ; je pense à ce travail qui est mené par un chorégraphe américain avec les aveugles de Lomme pour monter une chorégraphie. Nous voyons bien que Lille 2004 ce sont aussi des artistes du monde entier qui travaillent avec la population des villes de Lille, Hellemmes et Lomme. Je pense que nous pouvons nous en réjouir.

Au-delà, bien évidemment, il faudra prendre en compte les retombées pour la ville des visiteurs que nous attendons. Martine FILLEUL a depuis de nombreux mois travaillé avec les offices du tourisme mais aussi avec les tours opérateurs du monde entier. Nous attendons beaucoup de visiteurs complémentaires. Nous avons misé au départ sur 30%, 200 000 à 300 000, je pense, j'allais presque dire je crains, que nous ne dépassions largement ces chiffres, mais je voudrais là aussi rassurer les Lillois. C'est d'abord une bonne chose que les touristes viennent, l'apport de 200 000 à 300 000 visiteurs de plus, c'est près de 5 M€ de retombées économiques dans notre ville, 5 M€, ce sont aussi des impôts qui rentrent et qui enrichissent notre ville, ce sont des emplois créés.

Je voudrais les rassurer, nous nous occupons de la sécurité, nous nous occupons de la propreté, nous travaillons actuellement sur tous ces sujets. Je voudrais dire surtout, au-delà de l'aspect financier parce que c'est l'essentiel, que nous nous apprêtons à vivre tous ensemble une grande année qui, je l'espère, permettra à des hommes et des femmes de quartiers différents, de catégories sociales différentes, de cultures différentes, de partager ensemble les mêmes émotions.

.../...

C'est dans le fond l'essentiel de Lille 2004 mais comme parfois des inquiétudes financières, et cela est normal, arrivent dans les conversations, je voulais par cette petite communication rassurer chacun, tout est payé, il n'y a pas d'inquiétude à avoir et les retombées, y compris financières, seront importantes.

(Monsieur DECOCQ demande la parole)

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Une simple petite précision sur le vote des élus municipaux de l'Opposition qui sont au Conseil de Communauté, puisque vous avez évoqué la situation.

Je voudrais dire clairement pour que les collègues non Conseillers communautaires sachent bien, ainsi que tous ceux qui nous écoutent, que sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres dossiers, quand nous pensons qu'il y va de l'intérêt de Lille, nous faisons fi de postures politiciennes, ce qui n'est pas toujours facile.

Je veux donc que tout le monde sache ici qu'il y a cinq Conseillers communautaires du Groupe d'Opposition qui sont présents à la Communauté Urbaine. Sur ces cinq Conseillers communautaires présents ou représentés, quatre ont voté pour l'Opéra.

Madame le Maire - Mais dans votre groupe, qui pourtant appelait à voter pour, sur 22 personnes, il n'y en a que 14 qui ont voté pour et si les 8 autres avaient voté, et si vous les aviez convaincues, notre subvention serait passée. Mais j'ai remercié Loïc LESERRE de son intervention.

M. DECOCQ - Ne reprenons pas le débat ...

Madame le Maire - Je ne reprends pas le débat, je prends acte de ce que vous dites mais si vous aviez eu la même conviction auprès de votre groupe l'Opéra serait passé. Je suis bien obligée de le regarder, sans prendre en compte celui qui a voté contre, bien évidemment.

M. DECOCQ - Il n'y a pas de mauvais élèves, il n'y a que de mauvais professeurs ...

Madame le Maire - Je ne sais pas qui est professeur dans votre groupe. En tout cas, chez nous, cela n'a posé aucun problème, tout le monde a voté pour.

Quelques mots sur les déplacements.

Depuis ce matin, vous l'avez vu mais nous l'avions annoncé, la Grand-Place et la rue Faidherbe sont fermées à la circulation pour terminer les travaux qui sont commencés depuis plusieurs mois en ce qui concerne la rue Faidherbe. Nous avons fait un point de presse avec Marc SANTRE et Eric QUIQUET il y a quelques jours pour informer les Lillois de toutes les dispositions que nous avons prises pour essayer de limiter au maximum les désagréments. Il est sûr qu'il y a des désagréments, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, des embouteillages, des problèmes liés aux habitudes à changer. Mais les travaux les plus ennuyeux ont lieu cet été justement parce qu'il y a moins de monde.

Je voudrais d'ailleurs remercier la presse d'avoir fait état des cartes qui permettent de montrer aux Lillois qu'il y a des itinéraires de délestage, qu'il y a un moyen de se garer ailleurs, qu'il y a un moyen d'arriver là où on veut aller de meilleure manière.

.../...

Juste un mot, mais nous y reviendrons avec Marc SANTRE à la rentrée, pour dire que ces travaux au centre-ville, dont l'objet majeur est d'améliorer la qualité de vie, notamment en créant cette promenade urbaine, lorsque nous les avons présentés à la presse, cela a été l'occasion pour nous de rappeler que, dans la politique de déplacements urbains, nous poursuivions trois objectifs.

Tout d'abord, donner sa vraie place à la voiture. Je crois que nous sommes tous d'accord ici pour dire que nous ne souhaitons pas une ville sans voiture mais que nous souhaitons une ville où les voitures qui y entrent aient effectivement quelque chose à y faire. Aussi, tout le travail qui est mené actuellement, et Marc SANTRE y reviendra tout à l'heure à l'occasion d'une délibération, vise à faire en sorte que ceux qui ne font que transiter par Lille sans s'y arrêter contournent la ville, et là, la signalétique, l'information est tout à fait essentielle.

Toute l'action que nous menons vise à ce que ceux qui viennent le matin et repartent le soir en posant leur voiture -on les appelle les pendulaires- puissent se garer en dehors du centre et prendre ensuite des transports en commun faciles ou aller à pied pour éviter que toutes les places soient prises à l'intérieur de la ville de Lille, ce qui empêche les parents de déposer leurs enfants en classe, de faire des courses, de faire des démarches administratives ou tout simplement d'aller se promener dans la ville.

Donc, là aussi, un travail très important est mené avec des nouveaux parkings à la périphérie, avec la navette dont parlera tout à l'heure, et je n'y reviens pas, Marc SANTRE, et puis bien sûr avec des parkings qui, à partir de la rentrée, seront précisés avec le nombre de places restant disponibles et avec les moyens par les boucles autour de notre périphérie d'y avoir accès et de ressortir au cas où ils seraient pleins.

Notre deuxième action vise à favoriser l'utilisation des transports en commun. Je voudrais saluer là le travail qui est mené, principalement par la Communauté Urbaine et par Eric QUIQUET, le Vice-Président chargé des transports, puisque vous savez que les fréquences des rames de métro ont été améliorées de 20% depuis début janvier et que la mise en place de la navette gratuite, contre laquelle a d'ailleurs voté aussi un membre de l'Opposition, je le regrette, ce n'est pas vous, c'est le même, vendredi, cela est bien dommage parce que les Lillois l'attendaient depuis longtemps mais tout le monde ne connaît peut-être pas ce qu'attendent les Lillois. En tout cas, c'est un beau projet.

Enfin, troisième objectif de notre politique de déplacements, donner une meilleure place aux piétons et aux vélos. C'est la raison pour laquelle nous aménageons des espaces de détente en cœur de ville, je pense au parc urbain de Jean-Baptiste Lebas, que nous dissuadons le stationnement sur les trottoirs, que nous piétonnisons partiellement la ville car nous ne souhaitons pas avoir un cœur de ville musée, totalement piétonnisé, nous sommes tous d'accord là-dessus, que nous accélérons la place du vélo et que nous améliorons le confort de la voirie.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner, avant de vous proposer cette animation qui présente d'une manière extrêmement simple cette politique de déplacements que mènent Marc SANTRE et Eric QUIQUET avec la Majorité municipale au cœur de la ville. Vous voyez là le cœur qui bat, c'est un peu la forme de Lille à l'intérieur des boulevards périphériques, donc, les travaux de cet été.

Mais cette politique de déplacements s'applique bien sûr à l'ensemble des quartiers, nous en parlerons à la rentrée.

Le trafic de transit doit tourner autour. Regardez cette belle navette qui circule très vite. Voilà les boucles qui permettent d'aller aux parkings sur lesquels il y aura une information concernant les places restant vacantes pour chaque parking. Et le cœur continue à battre ...

.../...

Voilà, c'était les déplacements racontés aux tout-petits. Je pense que comme ça tout le monde a compris et peut-être que notre collègue la prochaine fois votera pour la navette ... On aurait peut-être dû lui montrer tout cela avant ...

Avant de passer la parole à Christian DECOCQ pour sa question, je ne l'ai pas fait au démarrage parce que nous avons les intermittents du spectacle et que nous avons voulu démarrer très vite, je voulais excuser Pierre MAUROY qui m'a fait savoir qu'il lui était évidemment toujours agréable d'assister au Conseil Municipal de Lille mais qu'il avait cet après-midi une importante réunion de préparation des Assises transfrontalières des 3 et 4 juillet prochains et qu'il était désolé de ne pas être parmi nous. Bien entendu, nous regrettons l'absence de notre Maire honoraire mais nous comprenons fort bien cette absence.

Je donne la parole à Christian DECOCQ pour une question écrite.

M. DECOCQ - Merci, Madame. En fait, c'est une question orale qui est déposée, selon le règlement intérieur, 4 ou 5 jours avant, par écrit, et sur laquelle normalement il n'y a pas de débat, sauf si vous en décidez autrement.

Madame le Maire - J'ai la gentillesse de la faire passer au début, alors, en plus, un débat ...

M. DECOCQ - Non, c'est pour que les gens comprennent, sinon, ils ne comprennent pas quelle est la procédure. Je vous donne l'occasion de vous exprimer et de vous entendre, très sincèrement.

Depuis plusieurs semaines, la presse nationale et régionale commente votre décision de réserver un créneau horaire d'utilisation de la piscine de Lille-Sud à une population exclusivement féminine ainsi que les conditions de l'encadrement confié à un personnel lui aussi exclusivement féminin.

Le Groupe Union pour Lille des élus de l'Opposition municipale, profondément attaché aux principes républicains de laïcité et de mixité, souhaite vous entendre sur cette question après vous avoir exprimé son point de vue.

Cette décision, supposée participer en son temps à la préservation de la paix sociale dans un quartier troublé, prend une dimension aujourd'hui nationale, dans un débat lui aussi national qui est en train de se construire. Pourquoi ?

C'est bien sûr le caractère dérogatoire aux pratiques républicaines d'égalité et de mixité qui est stigmatisé et que nous contestons.

Il serait en effet d'une grande irresponsabilité de feindre de ne pas comprendre ce qui vous a été demandé et de banaliser la mesure exorbitante des pratiques générales. Nous pourrions faire semblant par exemple de croire que, après tout, il ne s'agit que d'un groupe thérapeutique de personnes souffrant d'obésité et qu'importe alors qu'elles soient de confession catholique, juive ou musulmane. Mais, après tout, si tel est le cas, vous nous le direz.

Madame le Maire, vous avez été Ministre de la République et nous connaissons votre action pour l'émancipation des femmes musulmanes, combat que nous approuvons.

Pour ces deux raisons, nous vous demandons de bien vouloir vous exprimer sans détour sur cette situation que nous désapprouvons. Vous nous direz si vous aviez le sentiment d'être confrontée à une demande communautariste, Madame le Maire de Lille, ancien Ministre de la République, que vous seriez la première à défendre les valeurs fondamentales de cette République.

.../...

Vous nous direz, Madame le Maire, qu'au prix de la paix sociale et d'une conception erronée du respect de l'autre, vous ne laisserez pas les principes fondamentaux de notre République tomber en désuétude ici à Lille.

Vous nous direz, Madame le Maire, que vous savez très bien comme nous que les difficultés des jeunes des banlieues issus de l'immigration ainsi que la marginalisation économique et sociale de certains d'entre eux peuvent les conduire à un réflexe identitaire et notamment à un réflexe identitaire religieux de type fondamentaliste qui conduit au communautarisme.

Soutenir un commerce spécifique de produits militants, développer des comportements de rupture, mettre en cause la mixité dans des lieux publics, revendiquer des conditions particulières de fréquentation d'une piscine municipale publique, l'éventail est grand des formes d'un repli identitaire, d'un repli communautariste.

Ce repli est le contraire de la république qui ne connaît que des citoyens égaux. Elle a pour mission d'émanciper les individus par rapport à leur milieu, en leur donnant ainsi un libre choix de vie.

A chaque fois que la laïcité perd du terrain, c'est le fondamentalisme qui en gagne et donc le communautarisme.

Vous nous direz peut-être et enfin que beaucoup d'élus locaux confrontés à ce type de revendication se sentent juridiquement désarmés pour veiller au respect de la laïcité.

C'est en effet vous, les Maires, qui êtes aux avant-postes pour lutter contre les mariages blancs, pour faire respecter la laïcité dans les services publics municipaux, pour combattre la discrimination.

Dans une tribune récente du Journal de Lille intitulée « La République, un combat permanent » j'ai rappelé notre volonté de lutter contre le communautarisme. C'est ce que nous faisons ce soir sous ce beffroi historique. En effet, soit on se résout au développement des particularismes qui ne cesseront alors de s'exprimer, soit on continue à vouloir une culture commune fondée sur l'émancipation et l'autonomie du citoyen. La mixité en fait partie.

La laïcité, valeur principale de notre république, est un élément essentiel de notre vision humaniste de la société. Elle est pour nous une réponse au matérialisme et au communautarisme.

Madame le Maire, cette laïcité est contestée par le précédent de Lille-Sud. C'est un fait.

Je vous remercie de nous avoir écoutés.

Madame le Maire - D'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur DECOCQ, de me poser cette question parce qu'elle va effectivement me permettre de m'expliquer. Et si je dis « de m'expliquer », c'est parce que j'assume totalement cette décision qui a été prise en 2000 dans le précédent mandat mais sur ma proposition. Donc, je l'assume totalement et, vous me connaissez, vous me dites « ne banalisez pas », « ne dites pas qu'il s'agit d'une demande de personnes ayant une surcharge pondérale », etc ... j'ai l'habitude de dire les choses telles que je les pense et je suis heureuse de pouvoir m'expliquer sur cette question.

.../...

Comme vous, je pense que vous en serez d'accord, il n'y a pas pour moi chose plus importante que la République. Pour moi, la République, c'est la liberté, l'égalité, la fraternité mais aussi la laïcité. Aussi, je voudrais vous dire comment j'ai été amenée à accepter cette demande qui a été faite par le Centre social de Lille-Sud -j'ai d'ailleurs une lettre de sa Présidente qui m'a écrit il y a quelques jours face aux réactions par rapport à cette décision- et par un certain nombre de femmes de Lille-Sud.

Je voudrais aussi dire très simplement que la décision n'a pas été facile à prendre parce que, pour moi, la laïcité, c'est-à-dire à la fois la reconnaissance de chacun dans ce qu'il est mais dans le cadre des droits et devoirs de notre république, est un élément majeur. Je me suis battue, vous aviez raison de le dire, pour que des pratiques de cultures différentes de la nôtre, je pense évidemment aux plus lourdes d'entre elles, je pense à l'excision, à la polygamie, ne puissent exister dans notre pays. Et je continuerai à me battre pour faire en sorte que toutes les femmes, celles que nous avons trouvées ici le 8 mai, venant de tous les quartiers, de toutes les catégories sociales, de toutes les cultures, puissent être émancipées, exister et être libres dans notre ville.

Aussi, quand un certain nombre de femmes de Lille-Sud que Pierre de SAINTIGNON et moi-même avons réunies en 1999, de notre propre initiative, je voudrais d'ailleurs dire pourquoi, parce que j'avais l'impression que dans le quartier de Lille-Sud, beaucoup d'hommes baissaient les bras face à la situation de l'emploi et il est vrai que pour beaucoup d'hommes ayant perdu leur emploi, ayant l'impression d'avoir perdu leur statut, il était parfois difficile de réagir.

Nous savons aussi combien un certain nombre de jeunes dans ces quartiers souffrent et pour l'avoir vécu dans le passé avec Pierre de SAINTIGNON dans la fondation que nous avons créée contre l'exclusion dans des quartiers de Marseille Nord, de Vaulx-en-Velin, d'Amiens ou de Lille, nous savons que souvent c'est sur les femmes que l'on peut compter pour que les choses bougent.

Et c'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative de réunir un certain nombre de femmes avec le Président du Conseil de quartier de Lille-Sud d'alors, Jean-Claude SABRE, pour leur dire « Il faut que vous nous aidiez pour que vos enfants sortent de ce quartier de Lille-Sud en réussissant à l'école, en ayant un avenir devant eux, et vous pouvez nous y aider ».

Et ces femmes avec lesquelles nous avons travaillé pendant un an étaient de toutes cultures, je le dis très simplement, à la lumière de ce qu'est Lille-Sud. Elles ont commencé par nous dire qu'elles ne savaient pas faire grand chose et on leur a donné confiance en elles en leur expliquant que c'étaient elles qui géraient le budget de la famille, que c'étaient elles qui allaient régler les problèmes avec l'école, qui s'occupaient des vacances des enfants quand cela était possible, etc ... et qu'elles avaient donc des compétences et qu'elles n'étaient pas uniquement là pour rester chez elles attendant que les choses bougent autour d'elles.

C'est ce long travail de prise de confiance en soi-même qui a fait que, au bout d'un an, la demande persistante venant d'elles et du centre social, dont certaines étaient issues, était celle de cette possibilité de se retrouver ensemble quelque part à Lille-Sud entre femmes pour pouvoir parler de leurs problèmes. Et de nous dire qu'à Lille-Sud, il y avait du foot, de la boxe, et que le seul endroit où elles pouvaient se retrouver pour elles-mêmes était la piscine. Et de nous dire ici aussi, je ne le cache absolument pas, que pour certaines d'entre elles, aller à la piscine, dans une piscine mixte, leur était interdit soit par leur religion, soit par la pression de leur famille ou même et très souvent de leur époux.

Nous avons donc beaucoup hésité avant de mettre en place, ce qui existait d'ailleurs déjà dans d'autres villes, mais ce n'est pas une raison, ce créneau d'une heure réservé aux femmes.

Pourquoi, finalement, avons-nous accepté de le faire ?

.../...

Pour deux raisons.

La première, parce que nous avons eu l'impression que pour ces femmes c'était l'occasion pour la première fois d'exister en tant que telles, de sortir de chez elles et de se retrouver dans un endroit où elles pouvaient discuter et exister en tant que telles, en quelque sorte s'émanciper effectivement d'une situation où elles n'étaient pas libres d'agir comme elles l'entendaient.

Et la deuxième raison, c'est parce que nous avons mis des conditions extrêmement strictes, que nous retrouvons d'ailleurs dans la pratique actuelle, c'est que bien évidemment en aucun cas cette heure réservée aux femmes ne devait être réservée à des femmes d'une culture particulière ou d'une religion particulière.

Denise CACHEUX, la Présidente du Centre social, me fait part des dernières statistiques puisqu'elle suit les éléments de cette heure d'aquagym : elle est fréquentée chaque semaine par une moyenne de 18 femmes, 70% d'origine maghrébine, 30% d'origine française. Elle me dit d'ailleurs que ce rapport devrait s'inverser par l'inscription de 18 femmes qui fréquentent l'atelier surcharge pondérale du centre social. Mais, nous sommes dans un quartier mixte, nous y retrouvons à peu près la même proportion.

Alors pourquoi, me semble-t-il, avons-nous eu raison de faire cela, même si je pense qu'il faut toujours être attentif, même si nous avons fait un bilan au bout d'un an pour vérifier que la mixité existait ?

Pourquoi pensé-je que nous avons bien fait de le faire, même si je ne considère pas qu'il s'agit là d'une décision structurelle et définitive ?

Parce que ces femmes qui se sont retrouvées à la piscine de Lille-Sud, ce sont elles qui ont créé un atelier théâtre au centre social. Et pour avoir assisté avec quelques élus à ces séances, je peux vous dire que le message qu'elles ont fait envoyer n'était pas un message communautariste, c'était le message de femmes qui justement, quelle que soit leur culture, voulaient exister pour elles-mêmes et ne voulaient pas être considérées comme des êtres inférieurs. C'était cela leur message essentiel.

Ce sont elles qui ont mis en place l'atelier d'alphabétisation au centre social. Et ce sont elles qui, se retrouvant semaine après semaine à la piscine, ont décidé de créer l'association Femmes que nous connaissons à Lille-Sud dont les deux premières initiatives ont été de créer un salon de coiffure esthétique pour les femmes et de créer un atelier de couture qui les amène à faire d'ailleurs des défilés de mode, que je vous conseille, j'y emmènerai volontiers Christian DECOCQ avec moi l'année prochaine, où vous verrez que défilent toutes les modes. Ce ne sont pas toutes les modes du voile ... ce sont des Japonaises, des Chinoises, des filles en minijupes et puis des costumes traditionnels venant de partout, de la Pologne, du Maroc, de l'Algérie et d'ailleurs.

Eh bien ces femmes, en prenant des initiatives, existent en tant que femmes, elles s'ouvrent à des cultures différentes et elles s'émancipent justement.

Alors, je vais vous le dire vraiment comme je le sens mais je comprends que cette question pose problème. On a deux façons d'agir quand on a une demande comme celle-là et croyez bien que j'y ai beaucoup réfléchi. La première est de dire « j'ai mes principes et mes principes c'est de penser que la mixité est un plus dans la république » et « je n'entends pas et je dis non », et je laisse ces femmes chez elles, sans liberté, sans possibilité de s'émanciper et de créer les initiatives qu'elles ont faites aujourd'hui.

.../...

La seconde façon est de dire « faisons un petit détour pour que la république gagne in fine et que ces femmes effectivement puissent acquérir la liberté et l'émancipation qu'elles souhaitent ». C'est ce que nous avons choisi de faire.

Et aujourd'hui, je considère que ce bilan est positif. Lorsque nous avons fait le premier bilan après un an, nous avons décidé d'en faire un après trois ans. C'est à la fin de l'année. Nous ferons ce bilan et nous en discuterons car, encore une fois, même si dans des villes voisines, je pense à Mons par exemple, ou des villes plus éloignées, à Sarcelles, à Strasbourg, ces pratiques sont courantes, je ne considère pas, en ce qui me concerne, que ce sont des pratiques qui doivent s'éterniser. Mais faisons un bilan.

Et puis, si vous le permettez, Christian, je vous dirai de manière très simple que pour moi la République se conquiert tous les jours et que, dans le fond, il y a deux façons d'agir. La première est de ne pas prendre la réalité telle qu'elle est et de s'arc-bouter sur des principes et la seconde est de prendre une réalité qui ne nous satisfait pas et d'essayer de la faire bouger. C'est toujours ce que j'essaie de faire, c'est peut-être aussi pour cela que je fais de la politique.

Je pense que la République gagnerait aussi dans ces quartiers s'il y avait de la mixité sociale. C'est ce que nous essayons de faire. Elle gagnerait aussi dans ces quartiers si nous n'avions pas des écoles qui, demain, en supprimant un certain nombre de classes, en supprimant les emplois jeunes, créent encore de l'exclusion. C'est cela aussi la République, c'est l'accès de chacun aux droits.

Voilà. Alors, ce n'est pas une question facile. Je ne dis pas « j'ai raison -je dis « j'ai » parce que j'ai pris cette décision et que je l'assume- j'ai raison contre les autres ». Je dis que nous avons tenté effectivement de faire évoluer un certain nombre de pratiques à Lille-Sud. Je considère aujourd'hui que le bilan est positif. Nous ferons un bilan complémentaire à la fin de l'année et puis nous reprendrons cette question.

Ce qui m'étonne peut-être, mais je vous le dis amicalement, c'est qu'il ait fallu que vous attendiez la presse nationale pour savoir que depuis trois ans, à Lille-Sud, cette pratique existait. Mais c'est une petite question secondaire.

M. DECOCQ - Mais on se comprend bien, c'est parce que c'était devenu un débat national. Si vous le permettez, Madame.

Madame le Maire - Je vous en prie.

M. DECOCQ - Il y en a eu partout : La Lettre du Maire, le Figaro, le Monde... bon, ne réouvrons pas le débat.

Je vous remercie de la qualité et surtout de la sincérité complète de votre réponse. Il y a des communes qui ont pris ce type de décision et d'autres qui ont pris la décision inverse, tout le monde se cherche. Je le vois bien aussi dans La Lettre du Maire où il y a un éditorial de Guy SORMAN qui l'explique très bien.

Peut-être est-ce aussi mon éternel côté romantique ... combien de fois je dis que nous ne sommes pas n'importe où ici. Quand j'ai dit « ce beffroi historique », c'est vrai : je le crois. Vos propos d'aujourd'hui devaient être tenus et je vous remercie de les avoir tenus.

Madame le Maire - Merci infiniment.

Nous allons passer aux dossiers du Maire. Monsieur Philippe BERNARD souhaite intervenir sur la délibération 475.

.../...

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire.

03/474 - Séance du 24 mars 2003 - Procès-verbal.

03/475 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

M. BERNARD - Madame le Maire, c'est sur les délégations que le Conseil vous accorde. Il y a dans la liste une affaire qui retient notre attention, c'est celle qui concerne les affaires juridiques puisque vous avez décidé de confier à Maître Marie-Pierre de la GONTRIE, avocat au barreau de Paris -je ne sais pas si on n'a pas suffisamment de compétences dans la région pour défendre ce genre de choses- la possibilité de représenter les intérêts de la Ville dans les instances concernant les organismes de gestion des écoles privées.

Je suis un peu étonné de voir la première Vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France qui est par ailleurs Adjointe au Maire de Paris et qui, à ce titre, doit être suffisamment occupée par ses mandats parisiens et franciliens, s'occuper d'une affaire entre la Mairie de Lille et les écoles privées de Lille.

Mais là peut-être faut-il y voir un tournant politique à cette affaire où, face aux demandes fort légitimes de 19 organismes de gestion de l'enseignement catholique sur 21, vous agitez la menace finalement puisque vous prétendez que ces demandes sont illégitimes, vous menacez de la loi du Talion en évoquant de manière à peine voilée le sort qui pourrait peser sur les maternelles privées.

Je trouve ce détour tout à fait dommageable et regrettable. Je voulais le dire solennellement parce que, s'il y a contestation sur les chiffres, un audit sur les dépenses de fonctionnement des écoles publiques permettrait d'y voir davantage clair.

Je rappelle une fois de plus que les parents qui ont des enfants dans le privé sont aussi des contribuables lillois et qu'ils ont à ce titre l'avantage et l'honneur de pouvoir être traités de la même façon. Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD, vous ne connaissez peut-être pas dans le détail cette affaire et je souhaite y revenir.

Tout d'abord, sachez qu'en ce qui me concerne, je considère que tous les élèves lillois doivent être traités de la même manière, dans le respect des règles de la République. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, et cela n'a pas toujours été le cas, par exemple, pour les fêtes d'écoles, nos services interviennent de la même manière dans les écoles privées et les écoles publiques et j'ai reçu beaucoup de lettres de remerciement. Mais nous respectons la loi.

La loi donne lieu à une jurisprudence extrêmement complexe sur l'aide que nous devons apporter aux écoles primaires car elle est trop générale. Il y a un contentieux très important. Les écoles privées n'attaquent pas seulement la Ville de Lille, elles attaquent aujourd'hui un nombre incalculable de villes en France et d'ailleurs beaucoup de villes de la métropole.

La loi étant extrêmement vague sur la manière de calculer la dotation aux écoles privées, il est nécessaire qu'il y ait une nouvelle jurisprudence qui apprécie de manière claire la façon d'appliquer la loi.

.../...

Nous, nous ne disons pas « c'est l'un contre l'autre » mais nous apportons aujourd'hui plus, quantitativement, que ce que nous demandent les écoles privées parce que nous aidons les maternelles. Pierre MAUROY avait mis cela en place. Donc, ce n'est pas une question de montant global, nous allons au-delà de la loi en termes financiers.

Mais nous avons besoin, avant de prendre une décision, de vérifier ce que sera la jurisprudence.

Alors, pourquoi avoir choisi Madame de la GONTRIE ?

Tout simplement parce que nous avons consulté sur cette affaire et que Madame de la GONTRIE est spécialisée dans ce domaine. Ce sont d'ailleurs un certain nombre d'avocats de la métropole qui nous l'ont signalé.

Je voudrais dire, pour que les choses soient tout à fait claires -Madame de la GONTRIE est une élue de Gauche- qu'un certain nombre de Maires de Droite de la métropole font aussi appel à elle et je pense d'ailleurs que c'est une bonne façon d'utiliser l'argent des Lillois car nous faisons appel à un avocat qui a déjà beaucoup travaillé et qui est donc pertinent tout de suite sur ces affaires, cela évite qu'il fasse des recherches multiples. Donc, nous avons une chance d'être mieux défendus et de l'être à moindre coût.

Voilà la raison pour laquelle, il est vrai que c'est la première fois que cela nous arrive, sur une question aussi spécifique, nous avons demandé les services de Maître de la GONTRIE. J'espère avoir répondu à votre question.

Je passe la parole maintenant à Monsieur ROMAN.

03/476 - Conseils de Quartier - Vacances de siège - Désignation de membre.

Adopté.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

03/523 - Ville de Lille - Compte Administratif 2002.

Merci, Madame le Maire.

Il s'agit de présenter aujourd'hui un exercice qui n'est pas forcément très facile, ou du moins qui n'aura pas autant d'intérêt que les débats que nous venons de vivre : le Compte administratif.

Finalement, le Compte administratif, nous l'analysons aujourd'hui pour le voter pour l'année 2002 puisqu'il s'agit d'arrêter le document qui fixe la réalité de nos comptes pour l'année 2002, nos dépenses, nos recettes réelles pour chacune des sections, qu'il s'agisse de l'investissement ou du fonctionnement, et qui constate un excédent ou un déficit, en l'occurrence, aujourd'hui, un excédent que nous réaffectons dans un budget supplémentaire.

.../...

Mais en fait, un Compte administratif, c'est l'occasion de vérifier que nos dépenses ont été conformes à ce que nous avons décidé dans le cadre du budget de l'année 2002, et puis aussi d'être confrontés à la vérité des chiffres. J'en dirai quelques mots, Mme le Maire si vous le voulez bien car la vérité des chiffres, autant elle témoigne d'un budget sain qui est lui-même le témoin d'une bonne gestion de votre Ville, Mme le Maire, autant cette vérité des chiffres nous amène un certain nombre de préoccupations.

Alors, que dire pour ne pas rentrer dans le détail et ne pas vous assommer de chiffres sur ce Compte administratif ?

D'abord, dire que le Compte administratif et cette vérité des chiffres est aussi validée par le Compte de gestion du Trésorier Principal que nous avons à voter à l'occasion du même Conseil municipal, et cela me permet de saluer la présence de M. le Trésorier Principal et de le remercier de la collaboration qu'il a avec les services financiers de la Ville et le Secrétaire Général de la Ville, Monsieur BARRÉ, à longueur d'année.

Que dire pour donner l'essentiel ?

D'abord, sur la section d'investissement, que constate-t-on en 2002 ?

Cela a été une année durant laquelle le total des investissements que nous avons réalisés en opérations réelles -je ne parle pas des mouvements financiers des opérations d'ordre, mais des opérations réelles- a été à peu près 45 M€.

Cela n'étonnera personne quand on regarde la réalité de la Ville, avec un effort très important, sur deux chapitres, celui de la Culture et celui des Sports, la Culture en prévision de Lille 2004, c'est pour dire que nous ne commençons pas tout la dernière année, mais que, dès 2002, nous étions déjà en plein chantier, et les Sports, parce que nous arrivions à maturation sur un certain nombre de grands chantiers sportifs qui donneront à la Ville à travers l'ensemble de ses quartiers le projet d'un pôle sportif par quartier, une dimension tout à fait exceptionnelle à terme, le terme étant la fin de l'année 2004.

Les équipements culturels sur ces 45 M ont mobilisé 16 M, et si vous ajoutez la deuxième tranche des travaux de l'Opéra, les monuments historiques avec le programme de restauration qui a été entrepris et qui se poursuit aujourd'hui pour donner en 2004 l'allure que nous souhaitons tous à cette ville, mais aussi les Maisons Folie -dont Madame AUBRY parlait tout à l'heure- l'Aéronef, ou dans les quartiers, parce qu'il ne faut jamais oublier que notre effort doit être partagé entre notre volonté d'une fierté pour la ville de Lille et la nécessité pour les habitants des quartiers d'avoir le service, y compris dans le domaine culturel, à proximité, l'année 2002, c'est l'année de la Bibliothèque du Faubourg de Béthune qui a mobilisé une dernière tranche de crédits pour près d'un millions d'euros.

Les Sports, cela a été le Stade Grimonprez Jooris. On ne s'en souvient pas mais cela a été la mise aux normes pour la montée du club en 1ère division -comme les choses vont vite...-, mais aussi la salle des sports Matisse, le terrain synthétique du Lille Hockey-Club, le terrain synthétique du stade Jean Bouin.

C'était aussi l'année où on a acheté les minibus pour l'ensemble des clubs de football de la ville. Et quand on voit leur utilisation et la satisfaction qui sont celles de leurs usagers, on se dit qu'on a bien fait ; mais aussi, je le dis parce que je ne voudrais pas ne pas l'évoquer devant les conseillers de quartier qui sont ici présents, le club house des Bois-Blancs qui, enfin, après des méandres et des méandres, est devenu une réalité.

.../...

Pour financer tout cela, nous avons tenu nos objectifs, à savoir que nous avons réalisé 26 M€ d'emprunts, soit un petit plus que la moyenne des emprunts que nous souhaitons mobiliser annuellement dans la durée du mandat, mais nous savons aussi que 2002, 2003 et à la marge 2004 seront des années qui mobiliseront plus d'investissements que les dernières années du mandat.

Nous sommes donc tout à fait conformes à nos prévisions, à la fois sur les objectifs que nous nous étions fixés, et sur les moyens de les financer.

Sur la section d'investissement, nous observons qu'il y a un déficit d'investissement qui est normal dans une présentation de budget. C'est un déficit de 32 M€ que nous compensons mécaniquement par l'excédent de la section de fonctionnement. Cet excédent est de 41 M€ en fonctionnement. Nous couvrons le déficit de la section de fonctionnement par un abondement de 32 M€, et il reste 9 M€ d'excédent qui est un excédent consolidé sur l'ensemble des exercices qui nous permet de décrire le budget supplémentaire, dont je vais vous dire deux mots dans un instant.

Je veux simplement dire ici tout haut que lorsqu'on est capable de faire un virèment de la section de fonctionnement à l'investissement qui couvre l'annuité de la dette en capital alors que nous pourrions la financer elle-même sur la section d'investissement, cela veut dire que le budget est sain. C'est comme quand un ménage rembourse des emprunts sans avoir besoin d'emprunter et de devoir courir toujours après l'équilibre du budget.

Là, nous finançons l'emprunt, le remboursement de la dette avec nos ressources pérennes, nos ressources annuelles, c'est ce que montre ce Compte administratif.

Sur le fonctionnement, donc, un excédent disponible qui est de 8,9 M€, et qui est un excédent consolidé.

Je veux y revenir en deux mots pour confirmer ce que Madame AUBRY disait tout à l'heure. La moitié de cet excédent consolidé est le résultat de la politique que vous nous avez demandé de mettre en œuvre, Mme le Maire, depuis l'an 2000, pour faire en sorte, chaque fois que nous avons une recette exceptionnelle, ou chaque fois que nous avons un excédent constaté, de provisionner pour financer Lille 2004. Eh bien, aujourd'hui, nous sommes au mois de juin 2003, et comme vous l'avez dit tout à l'heure, le solde de notre participation de 53 MF à l'opération Lille 2004 est intégralement financée sans que nous n'ayons jamais, dans l'équilibre du budget primitif, à l'occasion duquel il faut dire s'il faut faire de la fiscalité ou ne pas en faire, eu besoin de faire appel à la fiscalité.

C'est de la gestion de « bon père de famille » que de prévoir quatre ans avant d'affecter tous les excédents, de faire un petit bas de laine, pour un grand événement en 2004, et ne pas arriver en 2004 en disant « on a besoin de 53 MF, c'est aux Lillois de payer » ! Non, nous l'avons fait parce que nous avons, je le pense, géré intelligemment les excédents, nous n'avons pas gaspillé, nous n'avons pas répondu aux sollicitations multiples qui existent toujours, et je crois que c'est une excellente chose que nous ayons ce financement assuré six mois avant l'ouverture de cette année exceptionnelle pour la Ville de Lille.

Et puis, dans ce budget supplémentaire, je note quelques lignes politiquement sensibles, me semble-t-il.

La réaffectation conformément à la loi des excédents aux deux communes associées, Lomme et Hellemmes, une dotation au fonds d'initiatives habitants pour l'ensemble des quartiers qui ne sont pas classés en Politique de la Ville -je crois que c'est quelque chose qui est bien perçue par les habitants et les associations de ces quartiers-, des crédits complémentaires pour les haltes-garderies à hauteur de 100.000 € à peu près, et des dépenses - Madame CULLEN en parlera tout à l'heure- liées à l'ouverture de la nouvelle école de Théâtre pour 108.000 €.

.../...

Voilà pour la présentation globale du Compte administratif.

Mais je voudrais, Madame le Maire, mes chers collègues, puisque je disais que c'était la vérité des chiffres, peut-être mettre un terme à une petite polémique que nous avons eue à l'occasion du vote du budget primitif.

A l'occasion de chaque budget, la Majorité et l'Opposition, et je suppose que c'est comme cela dans toutes les communes, s'envoient des chiffres à la figure en disant « ce n'est pas vrai, les dotations n'ont pas augmenté », « c'est faux, les dotations ont baissé », etc... Quand on a le Compte administratif, on a la réalité de ce qui a été perçu par la Ville de Lille au titre de la fiscalité, au titre de la dotation de compensation communautaire, et au titre des dotations d'Etat.

On les a dans nos Comptes administratifs pour 2001, pour 2002 et pour 2003 quasiment entièrement puisque pour 2003, on a eu les notifications d'Etat.

Je veux y revenir parce que lorsqu'au moment du Budget primitif, on a dit que nous avions un manque à gagner que nous estimons de 3 à 4 M€ de la part de l'Etat, j'étais nettement en dessous de la vérité. Et la vérité est aujourd'hui dans les chiffres dans un tableau qui vous a été distribué...

Il ne l'a pas été ? J'avais demandé que ce tableau soit distribué avant que je ne présente le Compte. S'il ne l'a pas été, ce serait bien de le faire... Mais si vous comprenez, on ne le distribuera pas, on le joindra au procès-verbal.

Ce tableau montre très clairement qu'entre 2001 et 2002, les dotations de l'Etat ont augmenté de 4,4%, qu'entre 2002 et 2003, elles ont baissé de 4,5%, et cela correspond à un manque à gagner par rapport au niveau auquel nous étions. Si nous avions voulu avoir le même montant, c'est 5 M qui nous manquent. Ce qui signifie que si nous ne faisons pas nous-mêmes des efforts au niveau de la gestion de la Ville, alors que nous avons proposé une augmentation bien inférieure, c'est uniquement pour faire la même chose, sans tenir compte de l'inflation, 5 points de fiscalité qu'il aurait fallu demander !

Et moi, je lance un cri d'alarme aujourd'hui, je le fais en juin 2003 pour le budget 2004 parce que j'entends parler de la préparation du budget de l'Etat, de baisse d'impôts au niveau national, mais aussi de baisse de crédits pour tout le monde... Alors, s'il y a une baisse de crédits pour les Collectivités locales qui se traduit par une baisse de crédits pour Lille et qu'il y a en même temps des baisses d'impôt au niveau national, par exemple sur l'IRPP, sur l'impôt sur le revenu, cela veut dire qu'on va demander aux Lillois les plus favorisés de payer moins d'impôts sur le revenu et de compenser cela par une augmentation de la taxe d'habitation sur tous les Lillois les moins favorisés !

Et cela, je ne veux pas le dire quand nous voterons le budget en 2004, je veux le dire aujourd'hui parce que 5 M€ en moins dans la réalité des chiffres en 2003 et une annonce de baisse des dotations d'Etat alors que les dotations constituent 60% des recettes de la Ville de Lille, je crois que cela ne serait pas supportable.

Je souhaitais donc, à l'occasion de la vérification des chiffres, Madame le Maire, l'évoquer en présentant ce Compte administratif.

Madame le Maire - Merci infiniment.

Monsieur DECOCQ.

.../...

M. DECOCQ - J'avais prévu de dire d'entrée de jeu...

Où est Bernard ROMAN ?...

(rires)

Il est aux genoux du Maire...

(rires)

Reprenez votre place...

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ, Monsieur ROMAN a le droit de faire ce qu'il veut... Je suis pour l'émancipation de Bernard ROMAN...

M. DECOCQ - C'est très touchant... Vous savez, je ne suis pas formaliste...

Plus sérieusement, j'allais dire que, finalement, le Compte administratif n'est pas le moment d'un échange politique puisque c'est le contrôle de la régularité des comptes et aussi le contrôle de l'emploi de l'exécution du budget car on pourrait très bien voter un budget plein d'espérances, et par défaut, par défaillance ou par difficultés particulières, ne pas avoir réalisé ce budget, et c'est au moment du compte administratif que vous devriez en rendre compte politiquement, mais généralement ce n'est pas comme ça que les choses se passent. C'est donc l'occasion de revoir les priorités qui ont été exécutées à l'occasion du budget, budget que l'Opposition, normalement constituée, ne vote pas puisque par définition, ce budget est l'outil des politiques que nous combattons, mais le Compte administratif, c'est complètement différent.

Je commençais donc par vouloir dépolitiser un peu ce débat... comme nous, dit Bernard ROMAN... Evidemment que vous ne faites pas de politique.... Vous aurez l'amabilité de me transmettre ce que vous appelez un tableau et que j'appelle plutôt un tract !

Vous me ferez donc parvenir votre tract dans lequel vous stigmatisez le désengagement de l'Etat avec des chiffres. J'en prendrai bonne note et je pourrai vous répondre en regardant en particulier l'emploi que vous faites des subventions publiques.

Cela étant dit, en ce qui concerne l'écriture de vos comptes, je vais vous dire que, naturellement, je n'ai pas eu le temps -en aurai-je jamais les moyens ?...- de vérifier toutes les sommes une par une, donc on vous fait confiance, et cette confiance est méritée. Nous savons très bien que, dans cette mairie, on ne trafique pas les écritures et que les comptes sont corrects.

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ, soyons clairs... J'ai des questions sur ce tableau parce que je ne le trouve pas clair. On n'a rien à vous cacher et je vous le passerai très volontiers, mais je pense qu'on pourrait le présenter de manière plus claire.

M. DECOCQ - Absolument !

Madame le Maire - C'est ma seule interrogation, mais je n'ai aucun problème à vous le passer.

M. DECOCQ - J'ai bien compris. Bernard ROMAN, dans son rôle de premier Adjoint aux Finances, prend de son temps, par rapport à une aridité des comptes, pour expliquer que le Gouvernement se désengage, il est dans son rôle d'opposant parisien en étant majoritaire ici...

.../...

Madame le Maire - Non, malheureusement, il est dans le rôle de quelqu'un qui regarde les chiffres et qui apprécie la réalité !

M. DECOCQ - Il ne faut pas vous en défendre, Madame le Maire, il est dans son rôle, mais il faut que tout le monde le comprenne.

Permettez-moi de rester dans mon rôle et de dire ici ce que je pense du Compte administratif, après avoir dit que nous approuvons les comptes dans leurs écritures, que sur le détail des explications, par exemple le détail du fonctionnement n'est présenté que sous forme d'un classement par nature et que, justement, il manque un peu de détail. J'en viens donc directement au fond.

Sur le fond, les dépenses directes d'équipement. Vous avez raison, cher collègue ROMAN, de rappeler que l'on hiérarchise bien l'engagement de notre Collectivité et que, quelque part -et je ne crois pas que cela bougera beaucoup dans l'avenir avec le transfert des compétences à la Communauté Urbaine- par grandes masses, nous sommes et nous restons à quelques nuances près dans les grandes compétences qui vont de plus en plus devenir des compétences des Collectivités, notamment en ce qui concerne la Culture, ou bien -je profite de l'occasion parce que je le lui ai dit l'autre jour en privé- il y a des dépenses dites « lutte contre la pollution », mais en fait le terme est impropre. Je crois que ce que la Ville fait, et elle le fait bien, c'est, de façon complémentaire au rôle de la Communauté Urbaine, sensibiliser. Par exemple, toute l'action menée par Danielle POLIAUTRE sur le problème de l'eau est à saluer et rentre dans cette ligne-là.

Sur la propreté, c'est une somme qui n'est pas négligeable. Dois-je vous dire qu'aujourd'hui je ne suis pas satisfait, comme beaucoup de Lillois, de l'état de la propreté de la ville ?

Il y a des progrès à faire, je tenais à vous le dire, Madame le Maire, et donc profiter de ce Compte Administratif. On n'en est pas au cri d'alarme que nous avons poussé ensemble et qui avait justifié une réaction en chaîne de la municipalité à l'époque, mais soit l'effort se relâche, soit l'effort n'est pas à la hauteur du problème, ce qui est possible parce qu'il y a beaucoup de monde, notamment dans le centre. La ville n'est pas suffisamment propre par rapport à ce que nous attendrions d'une espèce d'image d'excellence.

6 M€ pour les services de l'administration, cher collègue ROMAN, sans explications, c'est beaucoup. Vous y reviendrez ou vous n'y reviendrez pas, mais en tout cas, c'est une remarque que je voulais vous faire.

Sur les opérations financières, j'ai bien entendu que si l'on a emprunté 26 millions et qu'on a pu en rembourser 32,9, c'est qu'on s'est désendetté. Nous sommes sur le bon chemin, et nous devons saluer cet endettement qui est en diminution.

En ce qui concerne maintenant, et pour terminer, les dépenses de fonctionnement, parmi toutes ces dépenses, il y a les charges de personnel qui sont en augmentation de 8,77%. Pourquoi ? Et ces charges représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement de notre budget, ce qui est relativement lourd.

Voilà donc quelques commentaires plus qualitatifs sur un Compte administratif qui n'est pas un exercice politique majeur, et donc nous nous abstenons comme chaque année.

Madame le Maire - Monsieur CACHEUX.

.../...

M. CACHEUX - Madame le Maire, mes chers collègues, puisque Bernard ROMAN vient d'évoquer les préoccupations que suscitent les orientations gouvernementales sur le devenir des finances municipales, avec la réponse benoîte que vient de faire Monsieur DECOCQ, je voudrais pour ma part évoquer les conséquences qui résultent, dans les quartiers, de quelques autres aspects de la politique des pouvoirs publics depuis un an.

Ces observations, je les tire des quelque 40 réunions que l'Office de Lille a organisées en mai et juin dans ses principales résidences, dans le cadre d'un 2ème Forum Locataires.

Si je voulais résumer les choses, je dirais que le climat n'est pas bon dans les milieux populaires, qu'il ne s'est pas amélioré et qu'il s'est même dégradé depuis un an.

Sentiment d'abandon de nombreuses catégories populaires, d'injustice pouvant déboucher sur la colère ou la révolte, montée progressive de l'intolérance avec la progression du petit vandalisme et la multiplication des conflits de voisinage, amplifiés par le repli sur soi ou sur la communauté, et par un individualisme exacerbé. Au fond, les gens se supportent de plus en plus mal et traduisent de plus en plus mal un vouloir vivre ensemble.

Enfin, une faiblesse de la citoyenneté qui est faite de droits et de devoirs.

Si j'évoque ce climat, ce n'est pas pour assombrir notre Conseil qui précède les vacances, ou pour noircir le tableau et ensuite dresser un réquisitoire de la politique gouvernementale, mais bien pour faire prendre conscience de la gravité de la crise sociale que traverse notre pays, et aussi pour dire que les réponses actuelles sont complètement inadaptées.

Quand j'entends dire que la cohésion sociale de notre pays progresse... je ne sais pas sur la base de quels faits on s'appuie pour tenir ces affirmations. De la même façon, il n'y a que le Ministre de l'Intérieur pour penser que la sécurité a progressé dans notre pays et dans les quartiers, à travers des actions spectaculaires, médiatisées, mais très ponctuelles. Alors que le quotidien des quartiers est celui de la montée des incivilités, du petit vandalisme, avec aussi une prégnance de la drogue et de l'effacement accéléré, faute de moyens, de la police de proximité, police qui est appelée à d'autres tâches.

Ce que je retiens de ces réunions, c'est que l'emploi, avec la sécurité, est redevenu le thème récurrent de toutes nos réunions. Il est revenu au premier plan de toutes les préoccupations.

Hier, on nous apostrophait parce que telle ou telle personne n'avait pas été intégrée dans le dispositif des emplois jeunes. Aujourd'hui, nous n'avons plus rien à proposer dans le cadre des réunions que nous faisons. C'est une chose que de démanteler la loi de modernisation sociale avec le cortège de licenciements auxquels on assiste actuellement, notamment dans la métropole, de supprimer les emplois jeunes dont le dispositif n'était pas idéal, mais qui a remis le pied à l'étrier à des dizaines, voire à des centaines de milliers de jeunes, mais que met-on en place ? rien ! En tous les cas, pour les milieux populaires, rien !

Face à la multiplication des conflits de voisinage, nous avons mis en place des médiateurs qui sont des emplois jeunes souvent de grande qualité. Que vont-ils devenir, sauf à les faire supporter intégralement par le budget de l'Office, et donc quelque part à les faire intégralement payer par les loyers de locataires particulièrement modestes ?

Croit-on sérieusement -je veux reprendre ce que disait Bernard ROMAN- qu'on relancera la consommation, la croissance et donc l'emploi en baissant les impôts de ceux qui ont déjà assez d'argent pour consommer ? En réalité, ils vont augmenter leur taux d'épargne ! Donc, aucune réponse ! Comment, sérieusement, pourra-t-on progresser dans le domaine de l'emploi en réduisant de 50% les crédits à l'insertion des publics les plus en difficultés ?

.../...

Comment contribuer à lutter contre la toxicomanie en réduisant de moitié les crédits de toutes les structures qui luttent contre la toxicomanie et la réinsertion des toxicomanes ?

Je voudrais, Madame le Maire, dire un mot sur un sujet qui me tient à cœur : le logement social, puisque l'Union Nationale des HLM vient de tenir son congrès national à Lille, il y a quinze jours. Ce congrès a un aspect positif puisqu'il a permis de faire prendre conscience à l'opinion public de la crise générale dans le logement et en particulier dans le logement social.

J'ai connu une époque pas si éloignée que cela où l'opinion très majoritaire était de dire qu'il n'y avait plus de problèmes pour les catégories les plus démunies, et que l'ensemble des problèmes de logement étaient réglés.

Or, aujourd'hui, chacun reconnaît l'ampleur de la crise, Monsieur de ROBIEN, qui est un homme de bonne volonté, la reconnaît d'ailleurs lui-même.

Et face à ce constat, quelles mesures ?

Stagnation des crédits avec la panne de la construction neuve, avec le ralentissement des réhabilitations, avec la montée des demandes de logements, avec la paupérisation dans le parc HLM. Donc, pas de réponses apportées à ces questions. Tout simplement, des effets d'annonce.

On construira cette année moins de 40.000 nouveaux logements sociaux dans notre pays, alors même que chacun reconnaît aujourd'hui que les crédits devraient être au bas mot de 80.000 logements.

Dans le même temps, on annonce 200.000 démolitions sur cinq ans, soit en moyenne 40.000 par an, ce qui signifierait que le parc n'augmente pas et donc quelque part qu'on ne répond pas aux demandes nouvelles.

Je pense donc que cette politique a également des effets qui se traduisent très concrètement dans les quartiers. Les réhabilitations sont aujourd'hui considérablement ralenties. Les dossiers qui sont à la Direction Départementale de l'Équipement en début d'année sont égaux à l'ensemble de la consommation d'une année, sans parler des dossiers nouveaux qui pourraient être déposés. Ils sont orientés prioritairement vers les quartiers difficiles. Cela veut dire qu'il n'y a pas de crédits pour réhabiliter les immeubles qui ne sont pas dans les quartiers de la Politique de la Ville.

On est dans une situation absurde où il faut attendre qu'un immeuble se dégrade suffisamment et gangrène un quartier pour que ce quartier soit placé dans la Politique de la Ville et que, donc, on puisse le réhabiliter.

Je constate que nous sommes d'accord sur le constat, mais qu'aucune mesure n'est prise pour réagir.

Je veux le dire très simplement, et je le dis de la manière la plus claire à la suite de ces réunions auxquelles j'ai participé, pour qu'on prenne conscience de la gravité de la crise sociale que traverse notre pays, et qu'on n'utilise pas l'argument un peu dérisoire de la politique municipale comme s'il existait une sorte d'entité à Lille qui s'appellerait « la Ville de Lille » complètement isolée de tous les phénomènes de société qui se produisent dans notre pays.

Voilà ce que je voulais souligner également comme inquiétudes et comme préoccupations par rapport à l'orientation des pouvoirs publics.

(quelques applaudissements)

.../...

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - De séance en séance, la tournure des postures de certains de votre Majorité devient de plus en plus incompatible avec le déroulement normal de débats municipaux consacrés aux affaires municipales. Je vous demande une suspension de séance.

Madame le Maire - Est-ce que je peux vous répondre ?

M. DECOCQ - Vous me répondrez après la suspension de séance.

Madame le Maire - J'ai le droit de prendre la parole si je le souhaite. Si vous voulez sortir, vous avez tout à fait le droit de sortir...

Monsieur ROMAN a expliqué le Compte administratif, vous lui avez répondu qu'il était dans l'Opposition par rapport à la politique nationale et qu'en gros, il racontait des choses qui n'étaient pas vraies.

M. DECOCQ - Je n'ai pas dit ça...

Madame le Maire - Mais si ! Vous dites « vous êtes dans un rôle, dans une posture.. », non ! Nous regardons les chiffres et nous voyons que les dotations qui nous sont attribuées baissent ! Monsieur CACHEUX vous répond en vous expliquant les domaines dans lesquels la Ville de Lille est obligée d'intervenir face au recul de l'Etat ! Il ne s'agit pas là d'une agression, mais de faits !

Nous faisons ici de la politique, et malheureusement, la non pérennisation des emplois jeunes, c'est la Ville de Lille qui paie !

Toutes les associations qui viennent nous dire : « donnez-nous un peu d'argent parce que les crédits sont gelés » c'est bien nous qui sommes obligés de payer !

Avec la baisse de la DSU, Bernard ROMAN l'a rappelé tout à l'heure, nous avons été obligés d'augmenter les impôts de 2%. Si nous n'avions pas fait des économies, nous aurions été obligés de les augmenter de 5% parce qu'il y a des dotations qui baissent !

On n'est pas là en train de s'agresser, on est en train de constater un certain nombre de faits et il faut quand même accepter que le débat politique permette d'avancer un certain nombre de faits. Vous êtes libre de répondre, je vous ai d'ailleurs passé la parole !

Nous sommes là en train d'expliquer les conséquences d'actes politiques que vous avez le droit de défendre sur le budget de notre ville ! Voilà !

Mais personne n'a été agressé...

M. DECOCQ - Je ne parle pas d'agression...

Madame le Maire - Très bien ! Alors, nous continuons le Conseil Municipal.

M. DECOCQ - Je demande une suspension de séance !

Madame le Maire - Pourquoi faire une suspension de séance ?

.../...

M. DECOCQ - Je veux consulter mes collègues en application du règlement intérieur puisqu'il y a une certaine dérive. Vous avez beau dire ce que vous voulez, Mme le Maire, je veux consulter mes collègues, et pour les consulter, je demande une suspension de séance.

Madame le Maire - Elle est de droit, donc vous l'aurez, je dis simplement qu'il faut assumer. Nous avons 65% de nos ressources qui viennent de l'extérieur, dont une grande partie de l'Etat. Lorsque ces ressources diminuent à cause des décisions qu'a prises l'Etat, il est de notre devoir d'expliquer aux Lillois d'où vient cette diminution de recettes. C'est ce qu'a fait Bernard ROMAN et face à votre interrogation, Alain CACHEUX a souhaité apporter des précisions.

Maintenant, la suspension de séance est de droit. Donc, je vous accorde une suspension de 5 minutes.

M. DECOCQ - 10 minutes.

Madame le Maire - Très bien. Je recommence à 19 h 14.

M. DECOCQ - 19 h 15 !

Madame le Maire - La séance est suspendue.

(suspension de séance)

Madame le Maire - Je vous propose de reprendre place.

Je passe la parole à Monsieur PECHARMAN sur le Compte Administratif.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, je vais essayer de me reconcentrer sur le sujet.

L'examen du Compte Administratif démontre cette année encore que la Ville de Lille va dégager un excédent budgétaire. Pour mémoire, l'exercice 2001 en dégagait déjà un de 5,5 M€. Pour 2002, il sera de près de 9 M€ de plus.

Alors, évidemment, vous nous avez parlé de la bonne santé financière de la Ville mais le Front National voit lui dans ce résultat un rendez-vous manqué. Le rendez-vous que vous aviez donné aux Lillois lors de la campagne municipale, leur promettant entre autres la maîtrise de la fiscalité directe. On sait combien cette promesse fut tenue, voire oubliée lors du vote du budget primitif 2003, alors que sa réalisation eût été possible.

Mais nous savons aussi tous ici combien il est facile de justifier ces renoncements au travers des aléas des résultats des urnes. Premier rendez-vous manqué donc.

Deuxième rendez-vous manqué sur la section d'investissement. En effet, vos décisions notamment sur le stade Grimonprez-Jooris, décisions contestées par une partie de la population, relèvent à la fois de l'incohérence et du manque d'ambition pour Lille.

On remarquera au passage sur cette section que le taux de réalisation est assez insuffisant.

.../...

Si la section d'investissement d'une ville est comparable à son dynamisme, le fonctionnement pourrait s'apparenter à son inertie. Or, c'est bien là le poste sur lequel nous condamnons le plus votre action. Les Conseils successifs nous en donnent la possibilité. Vos choix de subventions, les différentes politiques de la ville, et j'en passe. Autant de postes qui alourdissent notre inertie souvent en vain.

Toutefois, la question ce soir est moins de savoir si cet argent a été bien utilisé -je répondrai d'ailleurs pour ma part, non- plutôt que de se prononcer sur sa conformité à vos engagements. Et là, je serais tenté de répondre, hélas oui.

Au final, le groupe Front National s'abstiendra de voter ce document pour signifier son désaccord sur le fond des opérations menées et pour indiquer dans le même temps qu'il ne remet pas en cause l'honnêteté et la fidélité à la réalité du bilan qui nous est présenté en notant que, si fidélité il y a, c'est bien dans l'erreur. Je vous remercie.

Madame le Maire - M. ROMAN.

M. ROMAN - Simplement deux mots sur l'intervention que l'on vient d'entendre pour dire que le fait qu'il y ait un excédent de 9 M€, en fait, 8,9 M€, en 2002 alors qu'il y avait un excédent de 5 M€ en 2001, je le dis parce que cela me permet d'éclairer l'avis à la fois de l'ensemble des Conseillers mais aussi des Lillois, c'est la même chose. Dans les 9 M€, il y a la consolidation des excédents antérieurs.

Monsieur PECHARMAN, quand nous décidons depuis 2000 de garder, comme je le disais tout à l'heure, des excédents pour ne pas avoir à appeler les Lillois à payer Lille 2004 en 2004, il y avait 3,5 M€ dans les 5 M€ de 2001 et on les retrouve dans les 8,9 M€ de 2002.

Vous appelez cela un signe de mauvaise gestion, moi j'appelle cela un signe d'excellente gestion. La seule différence entre votre thèse et la mienne c'est que si on suit votre thèse, on augmente la fiscalité de 5 ou 6 points en 2004 pour financer Lille 2004 alors que nous, nous disons qu'il n'y aura pas 1 point de fiscalité pour financer Lille 2004 en 2004.

Je veux simplement ajouter que si nous avons eu cet excédent de 9 M€, au-delà de ce que nous avons déjà gardé dans les exercices précédents, en 2002, c'est aussi parce que, à la fin de l'année 2002, nous avons eu un relevé de rôles supplémentaires qui peut faire rêver, d'ailleurs, qui fait rêver, puisqu'on nous avons eu 3,8 M€ de notification de rôles supplémentaires.

Les rôles supplémentaires, c'est ce que les services fiscaux vont rechercher et qui n'a pas été comptabilisé en début d'année parce que des entreprises se sont créées et n'ont pas déposé à temps leurs documents ou que les services fiscaux n'ont pas eu le temps d'estimer à temps l'assiette de cotisations qu'elles représentaient, parce que de nouveaux logements ont été habités et n'ont pas été intégrés dans l'assiette du début d'année. Rien que là-dessus, en 2002, nous avons eu 3,8 M€ mais il y avait là-dedans de la taxe professionnelle, or, la taxe professionnelle, maintenant, ne vient plus à la Ville de Lille. Nous n'aurons donc plus des rôles supplémentaires aussi importants dans l'avenir.

Et puis, Monsieur PECHARMAN, évoquer le stade comme vous le faites en contestant le choix que nous faisons pour l'avenir, cela n'a vraiment rien à voir avec le Compte Administratif même si d'emblée vous avez indiqué que vous restiez dans le cadre du Compte Administratif.

Au contraire, là encore, puisque nous parlons devant le Conseil Municipal de Lille, merci Mme le Maire d'avoir fait en sorte que le stade soit de compétence communautaire car cela ne coûtera pas un centime aux Lillois.

.../...

Sur le débat, je veux simplement dire un mot. D'abord en répondant à une question de Monsieur DECOCQ, et j'y réponds volontiers parce que, lorsque j'ai vu le Compte Administratif, d'ailleurs, il ne peut pas y avoir d'absence de vérité dans les chiffres puisque, nous, nous fournissons les chiffres et que les services du Trésor et le Trésorier Principal que j'évoquais tout à l'heure doivent les certifier. Donc, ces écritures comptables justifient ou doivent être les mêmes que celles que l'on présente dans le Compte Administratif.

J'ai été surpris lorsque j'ai regardé l'évolution 2001/2002 des un peu plus de 8% d'évolution des charges de personnel puisque, lorsque nous discutons du budget avec Monsieur FREMAUX et que nous sommes dans les réunions d'arbitrage autour du Maire pour le faire, on regarde très précisément le glissement vieillesse technicité, les embauches, celles que l'on fait, celles que l'on ne fait pas, et on est généralement sur des évolutions de masse de personnel qui sont entre 3 et 3,5% en fonction des années.

Si nous sommes à 8% sur l'année 2002 c'est parce que c'est l'année où on a intégré le personnel de la Caisse des Ecoles et une partie du personnel du CCAS. Donc, l'explication est mécanique. C'étaient des masses de personnel qui étaient prises en charge sur des budgets annexes et qui sont venues sur le budget de la Direction des ressources humaines de la Ville de Lille.

Enfin, sur le débat qui a provoqué une petite friction, je voudrais simplement dire, M. DECOCQ, que dans les collectivités locales, et plus particulièrement dans les villes, quand on connaît la structure budgétaire qui est la nôtre, il serait extraordinaire de ne parler que de la fiscalité alors que la fiscalité c'est 35% de nos ressources. Ne pas parler des dotations, qui sont des dotations d'Etat, qui relèvent du budget de l'Etat, et qui, à vrai dire, n'évoluent plus depuis 2002 de la même manière qu'elles ont évolué avant.

Lorsque le coût de la vie augmente comme c'est le cas cette année de 1,6 à 1,8%, cela veut dire que tout ce que l'on achète, les denrées alimentaires dans les écoles, les salaires que l'on paie, tout ce qui est du poste de dépenses de la Ville augmente comme cela. Si on n'a pas les ressources correspondantes, la seule manette que nous ayons pour augmenter nos recettes c'est la fiscalité. Et moi, j'ai envie d'en utiliser une autre, c'est le cri d'alarme que je lance aujourd'hui pour dire à l'Etat « Vous ne pouvez pas étrangler les collectivités locales ! ». Et l'Etat peut d'autant moins le faire que la situation sociale, et de ce point de vue Alain CACHEUX a eu raison de dire ce qu'il a dit, la situation sociale est en train de s'aggraver.

La situation sociale s'aggrave et, je le pense, mais c'est la démocratie et on peut le dire y compris à la tribune d'un Conseil Municipal parce qu'il y a une politique nationale qui l'aggrave, la situation sociale s'aggrave, c'est nous qui sommes appelés pour intervenir sur les difficultés en matière de logement, en matière d'action sociale, en matière d'insertion. C'est nous qui recevons, mais vous aussi sans doute comme élu municipal ou comme député, les 20 000 jeunes qui ont été licenciés de l'Education nationale ou qui le sont aujourd'hui parce que c'est aujourd'hui qu'il y a 20 000 emplois jeunes qui sont licenciés de l'Education nationale. Ils viennent nous voir dans nos permanences.

Et si, pour répondre à leurs sollicitations, on n'a comme seul moyen que de dire aux Lillois, qui sont déjà plus de 50% à ne pas pouvoir payer l'impôt sur le revenu « Nous allons augmenter la taxe d'habitation », nous ne sommes pas dignes d'être des hommes et des femmes progressistes qui gèrent une Ville de manière progressiste.

C'est la raison pour laquelle ce débat, il n'est pas illégitime de l'avoir. Alors, il est vrai que dans les Conseils Municipaux, il y a, grâce à Pierre MAUROY, une Majorité et une Opposition. Parce que, cela aussi, il faut le rappeler, avant 1982, dans les Conseils Municipaux, il n'y avait qu'une Majorité. C'était triste. Mais s'il y a une Majorité et une Opposition, c'est bien parce qu'il y a des équipes de Gauche et des équipes de Droite, tantôt majoritaires, tantôt dans l'opposition.

.../...

Avant juin 2002, Monsieur DECOCQ, j'ai souvent entendu des interventions d'élus de l'Opposition critiquer la politique nationale. Nous, nous la défendions avec acharnement parce que nous y croyions. Si nous pensons devoir dire que la politique nationale doit être mise en cause, y compris sur ses conséquences au niveau de la Ville de Lille, à vous de décider, et je ne pense pas qu'il y ait besoin d'une suspension de séance pour le faire, de la défendre, vous en êtes un représentant.

Et le débat démocratique, qui amènera les gens à une citoyenneté, c'est aussi cela. La vérité, au-delà de la vérité des chiffres, c'est celle des politiques et des actes. Eh bien, nous, nous assumons les nôtres et nous comptons bien dénoncer ceux de la Droite lorsqu'elle fait une politique que nous croyons nuisible aux intérêts de la Ville et de ses habitants. C'est ce que nous avons fait et cela fait partie du débat démocratique.

(applaudissements)

Madame le Maire - Je remercie Monsieur ROMAN.

Monsieur DECOCQ, souhaitez-vous intervenir ? Vous intervenez et je propose qu'on vote ensuite.

M. DECOCQ - Madame le Maire, j'écoute la réponse et le commentaire de Bernard ROMAN. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de quitter la séance et d'être mécontent parce qu'on attaque le Gouvernement. Non. Nous voulons vous alerter sur ce qui nous semble être une dérive -si vous ne partagez pas ce point de vue, j'arriverai à ma conclusion- une dérive qui constituerait un véritable danger pour la démocratie municipale.

Vous-même, Madame le Maire, en début de mandat, vous avez voulu exprimer le souci que vous aviez de revivifier le débat municipal au sein de ce Conseil, dans cette enceinte. Fort bien. Or, je voudrais attirer votre attention sur un double phénomène qui semble aller justement à l'encontre de ce souci de démocratie municipale. D'une part, vous observez, vous entendez, en tout cas, j'entends, moi, que les structures de démocratie municipale connaissent actuellement un certain doute, une désaffection comme les Conseils de quartiers. Mes collègues m'ont dit, pendant cette suspension de séance, qu'il leur semble que les commissions étaient plus documentées il y a encore quelque temps avec plus de rapports, plus d'informations qu'en ce moment. J'observe aussi que pour une séance de fin d'année le public n'est pas très nombreux et qu'il y a finalement une certaine désaffection du public à notre Conseil Municipal.

J'entends bien ce que vous dites, il est vrai que nous ne vivons pas dans un vase clos et que tout est dans tout. Mais c'est une question de mesure. Nous avons une organisation constitutionnelle, elle est ce qu'elle est. Le débat national à l'Assemblée, les compétences régionales au Conseil Régional, les compétences départementales au Conseil Général et les compétences municipales au Conseil Municipal.

J'entends aussi ce que dit Bernard ROMAN. J'exprime simplement un point de vue différent car je comprends la quasi totalité de son intervention sauf sa chute puisque c'est justement sur cela que nous voulons vous alerter. Si vous faites, conseil après conseil, de ce Conseil Municipal lillois une tribune nationale, comme presque le provoque Bernard ROMAN, nous pourrions nous y prêter, nous pourrions aller de débat en débat ou de polémique en polémique, fragiliser la démocratie municipale et désintéresser les gens des affaires municipales.

C'est uniquement là-dessus que nous voulions vous alerter en disant « attention, il y a une dérive ». Qu'on en parle ... mais systématiquement et à longueur d'intervention, alors, oui, vous fragiliserez le débat sur les affaires municipales qui doit avoir lieu ici.

.../...

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ, vous avez bien voulu reconnaître que j'ai annoncé dès que j'ai été élue Maire que je souhaitais renforcer le statut de l'Opposition, au-delà même de ce que la loi prévoit.

Je ne donnerai que deux exemples. Vous pouvez maintenant poser des questions d'actualité tout de suite après les dossiers du Maire, ce qui fait que tout le monde peut les entendre. Vous avez vu que jamais je ne me suis soustraite à cette réponse.

La loi prévoit que des commissions d'information peuvent être créées, demandées par l'Opposition, elle ne prévoit pas qu'elle les préside. Je vous ai proposé de présider celle sur la sécurité parce que je crois aux droits de l'Opposition. Mettre en place un statut de l'Opposition, cela ne veut pas dire ne pas critiquer l'Opposition. La politique est quand même de s'opposer sur des idées.

Il est vrai que vous ne me verrez jamais vous attaquer sur les personnes, vous le savez très bien, mais nous sommes ici pour parler de ce qui touche les Lilloises et les Lillois. Je ne fais pas rentrer le débat national sur les retraites en Conseil Municipal parce que cela n'a pas d'incidence directe sur le Conseil Municipal. Je ne le fais pas rentrer et nous avons le droit de nous exprimer, vous comme nous, à l'extérieur.

Mais en revanche, comme l'a fait Bernard ROMAN, comme l'a fait Alain CACHEUX, quand un certain nombre de décisions prises par le Gouvernement sur les emplois jeunes, sur la politique du logement, sur la baisse des dotations, ont des effets sur le budget municipal, c'est même de notre responsabilité que de dire aux Lillois « Voilà les décisions qui sont prises par le Gouvernement et voilà les conséquences qu'elles ont sur notre budget et sur notre façon d'agir ». Il s'agit là tout simplement de l'honneur de la politique de défendre ce à quoi nous croyons.

J'ai été Ministre de 1997 à fin 2000, j'étais là auprès de Pierre MAUROY à chaque Conseil, il n'y a pas un Conseil où vous ne m'avez pas attaquée, à juste titre, sur la politique nationale, et c'est votre droit, il n'y a pas un Conseil où, avec mes collègues, je n'ai pas répondu à vos positions.

Pourquoi en serait-il aujourd'hui autrement parce que la Droite est au pouvoir ? On a l'impression que vous êtes mal à l'aise pour défendre cette politique.

Nous, quand vous l'attaquiez, on la défendait parce qu'on y croyait. Vous, il est vrai que ce n'est pas facile de défendre la suppression des emplois jeunes, la baisse des aides aux associations qui viennent nous voir sans arrêt, les intermittents du spectacle tout à l'heure qui se sont invités ici parce que, alors qu'on prépare l'année 2004, cela a des incidences sur le budget de la Ville.

Je prends un engagement auprès de vous : aucun débat national qui n'a pas d'incidence sur le fonctionnement de la ville ne sera traité ici parce que je pense qu'il est nécessaire qu'il en soit ainsi. En revanche, c'est l'honneur de la politique de défendre nos opinions et d'éclairer les Lillois et les Lilloises sur les politiques qui sont menées actuellement au niveau du Gouvernement, dès lors qu'elles ont des conséquences directes sur le fonctionnement de la Ville. Vouloir s'exclure de cela, c'est faire reculer comme vous le dites la démocratie et la République. Nous avons le droit de débattre. Vous êtes député, vous avez voté un certain nombre de lois, elles ont des conséquences sur les Lillois et les Lilloises et directement sur notre façon d'agir. Le rôle d'un Conseil Municipal est évidemment de pouvoir en discuter librement.

Maintenant, si vous êtes mal à l'aise pour soutenir cette position et les positions du Gouvernement, vous ne prenez pas la parole, mais je considère aujourd'hui que nous avons le droit de nous exprimer, nous le faisons courtoisement, comme nous l'avons toujours fait, nous n'attaquons

.../...

jamais les personnes. Simplement, aujourd'hui, il est vrai que nous considérons qu'un certain nombre d'éléments de la République sont en cause dans la remise en cause de la Sécurité Sociale et que cela a des effets sur les gens qui travaillent ici dans l'exclusion. Il est vrai qu'on ne sait pas comment - cela a été dit tout à l'heure par Alain CACHEUX, Président de LMH- financer les médiateurs alors qu'on n'a plus d'emplois jeunes, comment lutter contre l'exclusion scolaire ou aider les jeunes handicapés à rentrer dans l'école quand on n'a plus d'emplois jeunes. Ce sont des questions qu'on nous pose tous les jours comme l'a dit Bernard ROMAN, il faut bien y répondre.

Cette politique, vous avez été élu pour la faire, alors, ayez le courage de la défendre et vous n'allez pas bouder et faire des suspensions de séances à chaque fois qu'on vous dit ce qu'on pense et, encore une fois, on le fait dans un débat démocratique où l'on vous respecte. Vous savez très bien que moi, ici, je respecterai toujours l'Opposition, je vous ai toujours donné la parole et je suis allée bien au-delà de la loi et je pense que c'est sain qu'il en soit ainsi.

Notre pays aujourd'hui souffre de dépolitisation, on nous fait croire que tout est pareil. Eh bien, tout n'est pas pareil et il faut que les Français s'en rendent compte et, après cela, la démocratie est qu'ils choisissent. La pire des choses est de considérer aujourd'hui que, quand on s'affronte, on n'est pas agréable. Mais ce qui n'est pas agréable, Monsieur DECOCQ, c'est que les jeunes n'aient plus d'emploi. Ce qui n'est pas agréable c'est que demain on remette en cause la péréquation financière sur l'hôpital dans notre ville. Voilà ce qui n'est pas agréable pour les Lillois ! Ce n'est pas de débattre tout simplement sur ces sujets-là.

Alors, il faut apprendre cela, la démocratie est effectivement de défendre de part et d'autre. Je reconnais très fondamentalement qu'on a sans doute des croyances communes en la République mais qu'on a des façons différentes de la défendre. Ayez le courage de défendre la politique que vous soutenez quand vous êtes assis au Parlement. Nous, c'est tout ce que nous demandons. Il n'y aura jamais d'attaques personnelles, je ne les permettrai pas ici, il n'y aura des débats que sur nos valeurs et sur ce à quoi nous croyons. C'est l'honneur de la politique que de le défendre.

(applaudissements)

Maintenant, je m'en vais. Je ne demande pas une suspension de séance, c'est la loi qui m'impose de sortir pendant le vote.

(sortie de Madame le Maire)

M. de SAINTIGNON - Mes chers collègues, le Maire étant sorti de notre hémicycle, il me revient la tâche la plus technique de ce débat qui est de recueillir le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif. Je le mets aux voix.

Qui est d'avis de l'approuver : les membres de la Majorité Municipale (les Verts en rappelant leur opposition au compte administratif d'hellemmes)

Qui vote contre : Monsieur SAVOYE

Qui s'abstient : le groupe Union de Lille et le Front National

Adopté à la majorité.

On peut donc rappeler le Maire. Je propose que le Conseil Municipal adresse, comme chacun l'a d'ailleurs dit dans le débat, ses félicitations en présence du Maire aux services de la Ville pour la qualité du travail qu'ils ont accompli.

.../...

(retour de Mme le Maire)

Madame le Maire, sans surprise, le Conseil Municipal à une très large majorité a adopté le Compte Administratif, avec 1 voix contre et 11 abstentions.

Le Conseil a souhaité, en votre présence, féliciter les services, Hervé BARRE, comme Directeur général et son prédécesseur Régis CAILLAU, et Stéphanie TEN EYCK, notre Directrice générale adjointe aux finances et son prédécesseur, Jean-Jacques TREELS. Je voulais, au travers de ces quatre personnes, féliciter l'ensemble des services de la Ville pour le travail accompli.

Madame le Maire - Merci pour votre confiance. J'ajoute mes remerciements aux services, à l'ensemble de ceux qui ont été cités et aux autres, ainsi qu'au Trésorier principal que je remercie particulièrement.

Merci, mes chers collègues.

03/524 - Dotation de Solidarité Urbaine - Rapport annuel 2002.

03/525 - Ville de Lille - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2002 - Approbation.

03/526 - Ville de Lille - Exercice 2002 - Affectation des résultats.

03/527 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements.

Adoptés.

03/528 - Ville de Lille - Budget Supplémentaire - Exercice 2003.

Adopté à la majorité (l'UPL et le Front National votent contre).

03/529 - Exercice 2003 - Transferts de crédits.

Adopté.

03/530 - Pouponnière Municipale - Compte Administratif 2002 - Approbation.

Adopté à la majorité.

03/531 - Pouponnière Municipale - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2002 - Approbation.

03/532 - Pouponnière Municipale - Exercice 2002 - Affectation des résultats.

03/533 - Pouponnière Municipale - Exercice 2003 - Décision Modificative n° 1.

03/534 - Fondation Masurel - Budget Primitif 2003 - Information.

03/535 - Caisse de Crédit Municipal de Lille - Budget Primitif 2003 - Information.

03/536 - Fonds de Renouvellement Urbain - Avances sur subventions d'investissement - Préfinancement proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

.../...

03/537 - Gestion de trésorerie - Constitution d'une nouvelle ligne de trésorerie pour l'exercice 2003.

Adoptés.

03/538 - Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - ENSAM - Organisation du Congrès de Rentrée des Elèves entrant en 1ère année, à Lille du 9 au 11 septembre 2003 - Subvention exceptionnelle.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

03/539 - Syndicat Mixte Gens du Voyage Lille-Métropole - Organisation d'un séminaire sur l'accueil des gens du voyage dans la région Nord/Pas-de-Calais à Lille le 26 septembre 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/540 - Association pour la Promotion de la Rééducation Lilloise - Organisation du congrès national annuel de la Société Française de Médecine Physique et Réadaptation à Lille du 16 au 18 octobre 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/541 - Entente Sportive, Culturelle et d'Animation et pour la Promotion d'Activités destinées à l'Evasion - Participation au championnat de France de Cross Country des Polices Municipales à Morne Rouge les 25 et 26 octobre 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/542 - Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille - Organisation d'un colloque international à Lille les 30 et 31 octobre 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/543 - Installation de jeux dans les cours d'écoles - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur ROMAN.

Adoptés.

DECENTRALISATION

03/544 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

03/545 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

INFORMATIQUE

03/546 - Acquisition d'un progiciel de gestion des élections - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

03/547 - Acquisition d'un autocommutateur pour l'Hôtel de Ville de Lille - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Adoptés.

Je vous propose de passer au dossier n°2, celui de Monsieur SANTRE, en espérant que le fait de reparler des navettes n'inquiète pas Christian DECOCQ, peut-être plus Jacques RICHIR mais pas Christian DECOCQ ...

.../...

M. DECOCQ - Cela dépend dans quel sens ...

Madame le Maire - En tout cas, Christian DECOCQ, lui, a voté pour, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Je pense donc que cela ne posera pas de problème. Et les navettes ne vont pas de gauche à droite, elles vont du Nord au Sud, donc, elles ne devraient gêner personne.

Marc SANTRE, vous pouvez y aller.

Chemise n°32

Rapporteur : Monsieur SANTRE,
Adjoint au Maire

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

03/643 - Dénomination de voies - Ilot Euralille.

Adopté.

03/644 - Convention d'exploitation d'une navette autobus et des parkings associés dédiés au transport public à Lille.

Merci, Madame le Maire. Pour rassurer Christian DECOCQ, je n'évoquerai pas la baisse des crédits d'Etat sur la mise en œuvre des plans de déplacements urbains ...

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, la délibération qui vous est proposée ce soir symbolise pour la Ville de Lille l'un des trois volets de la politique lilloise mise en œuvre pour améliorer les déplacements urbains, à savoir :

- hiérarchiser la circulation
- organiser les stationnements
- favoriser les modes de déplacements doux en améliorant la performance des transports en commun, le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes.

En effet, le laisser-faire ne constitue pas notre mode d'action politique. C'est pourquoi nous avons présenté, Mme le Maire, lors d'une récente conférence de presse, les orientations de la Ville en la matière. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail lors d'un prochain Conseil.

Un mot dans cette introduction à ceux qui reconnaissent en privé que nous avons raison, que les objectifs sont bons mais qui, en public, sont tentés de brandir les oriflammes sur le registre facile du « Touche pas à ma voiture » et prônent donc implicitement un immobilisme synonyme de toujours plus de voitures.

Je leur dis clairement que notre politique est partagée au sein de l'équipe municipale. Ce n'est pas celle d'une ville sans voiture mais bien de moins de voitures pour mieux se déplacer dans Lille et dans sa métropole.

Certains nous reprochent d'être les fervents partisans d'une pédagogie de la souffrance prétendument imposée aux automobilistes.

.../...

Permettez-moi, Madame le Maire, si on parle de souffrances, de penser d'abord aux déplacements souvent difficiles, parfois dangereux, des piétons dont les trottoirs sont aujourd'hui envahis par des voitures toujours plus nombreuses.

Que dire des personnes dont la mobilité est réduite à cause de l'âge, du handicap ou de la simple envie de vivre la ville en poussant une voiture d'enfant. Leurs souffrances sont trop souvent silencieuses, leur autonomie est mise en cause.

Et qu'en pensent les 30 000 Lillois en âge de conduire qui n'ont pas de voiture ?

N'opposons pas les uns aux autres, les salariés aux visiteurs, les Lillois aux non Lillois, ou la mobilité à l'environnement mais apprenons plutôt ensemble à diversifier nos modes de déplacements. Un métropolitain sur deux n'utilise jamais les transports en commun. Pourquoi ?

Le réseau est certes perfectible mais déjà performant. La réponse est donc bien dans la place laissée à la voiture au fil des ans, au détriment d'un partage équilibré de nos espaces publics.

Quelques chiffres pour brosser à grands traits le paysage lillois en matière de déplacements, afin de mieux comprendre en quoi la solution qui vous est proposée ce soir, inscrite dans une politique globale et cohérente, est de nature à répondre aux défis qui se posent à nous.

480 000 déplacements sont effectués chaque jour entre Lille et la métropole, dont 69% en voiture, le plus souvent depuis les communes limitrophes.

360 000 déplacements sont effectués à l'intérieur de Lille mais là 65% sont effectués à pied. Nous disposons à Lille, tous modes confondus, d'environ 85 000 places de stationnement mais 60% des 18 000 places publiques du centre-ville sont occupées à la journée ou à la demi-journée par une seule voiture. Mme le Maire l'a évoqué en préambule, ce sont ce qu'on appelle les pendulaires.

C'est en réponse à ce constat que nous vous proposons ce soir d'organiser le stationnement de longue durée aux portes de la ville, en reliant les parcs de délestage existants ou en cours de création, le Champ de Mars, Norexpo, Porte de Valenciennes, au cœur de la ville par une navette bus circulant sur les boulevards de la Liberté, Louis XIV et Hoover, dans les deux sens, M. DECOCQ.

L'accès à ces parkings surveillés sera contrôlé et payant à un tarif attractif d'environ 2 euros à la journée avec possibilité d'abonnement. Le titre de stationnement donnera un accès gratuit à la navette pour tous les passagers du véhicule.

Cette navette circulera du lundi au samedi de 7 h à 20 h avec une fréquence de 8 minutes à l'heure de pointe et de 12 minutes en période creuse.

Sa mise en service est symboliquement fixée au 22 septembre, journée en ville sans ma voiture. Ce jour-là, notre collègue Eric QUIQUET donnera le premier coup de bêche dans le futur parc Jean-Baptiste Lebas.

Le choix du parking payant et donc de l'accès gratuit à la navette doit favoriser le transfert de l'automobile vers les transports en commun pour ceux qui ont dès aujourd'hui la possibilité de réaliser dans de bonnes conditions la totalité de leur trajet en transport collectif. Il incitera également les autres à la pratique du covoiturage.

.../...

Je vous parlais en introduction de notre volonté de hiérarchiser le stationnement. C'est pourquoi, en plus de ce dispositif novateur aux portes de la ville, le stationnement dans les parcs de la ville sera optimisé par la mise en place dès cette année d'une boucle des parkings avec une signalétique entièrement révisée dès les entrées de Lille et une indication en temps réel des places disponibles. Le stationnement sur voirie doit être réservé au stationnement de courte durée, aux livraisons et aux besoins spécifiques.

Au-delà des parkings à la ceinture de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine travaille à la réalisation de parcs relais sur les principales lignes de transport en commun. Ce sont déjà : Quatre Cantons, Mons, Les Prés, Lomme Saint-Philibert, entièrement réaménagé cette année, et bientôt Armentières et Don-Sainghin, en lien avec le TER dont les fréquences ont d'ores et déjà été renforcées par le Conseil Régional.

A moyen terme, dans le cadre du projet urbain que nous présentera prochainement notre collègue Alain CACHEUX, la Ville étudie la possibilité de réaliser à ses portes des parcs de grande capacité, en liaison avec les transports collectifs et, bien entendu, le projet de tram-train.

En conclusion, nous vous proposons, en adoptant cette délibération, de mettre très concrètement en place l'un des éléments d'une politique cohérente, graduelle et durable de déplacement pour rendre Lille plus belle et plus agréable à vivre.

Pour favoriser les changements d'habitudes, j'ajoute que l'ensemble du dispositif, parkings et navettes, sera entièrement gratuit pendant les six premiers mois.

Enfin, notre politique doit être globale. Elle concernera donc l'ensemble des quartiers lillois en tenant compte des spécificités de chacun. Ce travail d'analyse fine suppose que nous ayons engagé au préalable la maîtrise des grands flux qui traversent la ville.

Merci de votre attention et merci à tous les services, à la Ville et en Communauté, qui ont beaucoup travaillé pour la mise en œuvre concomitante de ces projets.

Madame le Maire, je vous remercie.

Madame le Maire - C'est une belle politique de déplacements et je pense que, dans un domaine aussi compliqué, dans une ville qui n'est pas facile à aménager vu sa configuration, on commence à voir clair en matière de déplacements et à pouvoir afficher une politique et des actes. J'en remercie Marc SANTRE.

Madame DESWARTE.

Mme DESWARTE - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, dans toutes les métropoles urbaines, que ce soit en France ou en Europe, l'automobile est devenue un véritable problème de nuisances : des déplacements urbains de plus en plus nombreux, les embouteillages que cela engendre, du stationnement pendulaire et sauvage que cela induit, de la pollution sonore et surtout respiratoire que cela occasionne, avec la recrudescence des phénomènes allergiques respiratoires, notamment pensons aux personnes âgées et aux nourrissons.

C'est un véritable problème de santé publique qu'il faut prendre en compte de façon urgente.

.../...

La métropole lilloise et la ville de Lille notamment n'échappent pas à ces phénomènes. La Ville de Lille se doit d'y apporter des solutions cohérentes et efficaces, avec l'aide de tous, usagers et citoyens de notre ville.

Aussi, nous ne sommes pas contre la régulation des entrées et sorties de voitures en ville. En ce sens, la mise en place de navettes amenant les usagers des parkings en périphérie jusqu'au centre-ville est une première réponse, et nous l'avons toujours soutenue. Notre groupe l'a d'ailleurs votée lors de la délibération sur le rapport du plan local d'action pour le tourisme au cours du Conseil Municipal du 9 juillet 1999. On ne peut pas nous accuser d'inconstance ni d'obstruction.

C'est l'intérêt des Lillois et des Lilloises et même de tous ceux qui viennent y travailler quotidiennement et qui ne trouvent pas de places pour se garer. C'est donc une question de bon sens et nous espérons que ces navettes iront dans le bon sens.

Il faut une véritable politique de régulation de la voiture en ville et nous sommes évidemment pour, avec plusieurs conditions indispensables.

La première : avec des parkings aménagés réellement, gardiennés réellement, confortables, sécurisés, avec un lien économique entre le prix du parking et la prise de navette.

De véritables parkings relais proposant des services au public tels que location de vélos, nettoyage de voitures, mini-déchetterie avec pose de conteneurs à papiers ou à bouteilles.

Depuis des années, le parking de l'Esplanade fait honte à Lille, avec une chaussée déformée, défoncée, peu d'éclairage public ou quasiment inexistant, pas de gardiennage en soirée, occupé un tiers de l'année par les foires et les cirques de passage.

Où se garent actuellement les cars de tourisme venant d'Angleterre le week-end ? Aujourd'hui, il n'y a pas à Lille de parkings pour les bus, déposant les touristes en centre-ville, et que dire des cars que l'on attend pour Lille 2004 ?

Il y a une deuxième condition indispensable : des navettes circulant de façon fluide, rapides, en cohérence avec les autres moyens de transport, train, bus, métro, vélo, etc ..., ayant des aménagements horaires en fonction des périodes de pointe, coordonnées avec les transports en commun, des tarifs attractifs, en synergie avec celui des parkings, avec une bonne signalétique urbaine, et surtout une information pour les Lillois et les Lilloises dans les lieux publics, les administrations, les associations d'usagers, chez les commerçants notamment et bien au-delà sur la métropole.

Les commerçants justement qui doivent être partie prenante de cette politique de déplacements urbains et de stationnement. Le rayonnement d'une ville ne se mesure pas uniquement à ses promenades urbaines et à ses spectacles de rue, les plus conviviaux soient-ils. Mais aussi à la prospérité de ses commerces avec leurs vitrines attractives en centre-ville et dans tous les autres quartiers.

Les solutions alternatives doivent exister et être mises en place pour assurer la facilité et la fluidité des déplacements urbains. On ne doit pas tuer le commerce de proximité à Lille faute de places de parkings et de stationnement.

Nous devons penser aux personnes âgées, aux handicapés. Ceux-ci font de petits déplacements en voiture pour leurs courses, ne pouvant plus faire de grands trajets à pied et ne pouvant pas porter de lourds paquets.

.../...

Aujourd'hui, Lille est une ville touristique, c'est un fait. Elle est visitée par des milliers de touristes qui se promènent dans nos quartiers. Pour que ce tourisme continue de s'y développer, il faut pouvoir se rendre dans notre ville rapidement et facilement.

Et pourtant, à l'heure actuelle, la politique de la Ville de Lille concernant les déplacements urbains et le stationnement manque de lisibilité. On prend des mesures et on ne voit pas la finalité. Quelques exemples.

La mise en promenade urbaine de l'avenue Léon Jouhaux où les riverains sont peu nombreux et en sachant que la circulation très dense de ce côté de la ville de Lille qui n'a pas de boulevard périphérique est déviée boulevard Vauban, mis en double sens dans un quartier à forte densité estudiantine et scolaire. Prendrait-on le risque d'accidents corporels sur des enfants ?

Deuxième exemple : la mise en sens inverse de la rue Desmazières sur deux voies, sachant que cette rue est très peu large et que les camions auront beaucoup de mal à y circuler et les riverains à sortir de leurs parkings.

Troisième exemple : des haricots bétonnés largement, sans aucune plus-value esthétique. Des exemples rue de Toul, rue Solférino, place du Maréchal Leclerc. Ces haricots bétonnés sur les chaussées, devant des maisons ayant un cachet historique, coupant la circulation et provoquant des goulets d'étranglement, engendrant des embouteillages importants et par conséquent une pollution atmosphérique supplémentaire.

Aujourd'hui, tout cela manque de visibilité. On ne voit pas la concertation préconisée par la Ville de Lille avec la démarche de démocratie participative. Mais des réunions d'information sur les travaux quasiment terminés. Ici s'installe une logique de passage en force. Il n'y a pas d'accord préalable avec nos concitoyens. Il nous apparaît une méthode sous contrainte, inefficace voire inacceptable.

On ne modifie pas le comportement des gens contre eux. Nous préconisons la méthode « convaincre plutôt que contraindre ».

Désormais, les Lillois et les Lilloises souhaitent une vision claire et positive de ce qui les attend, qu'on leur fasse confiance, qu'on leur explique les modifications. Il faut avoir une pédagogie adaptée pour promouvoir un réel changement de comportement de nos concitoyens à long terme.

Nous, élus, devons accepter l'idée que nous pouvons nous tromper et donc accepter la méthode de l'expérimentation. Accepter le principe fondamental de réversibilité qui, avec le principe de précaution, est un principe fondamental de développement durable.

Madame le Maire, parce que nous sommes nous aussi convaincus que notre ville ne doit pas être asphyxiée, au sens propre comme au sens figuré, par la voiture, nous voterons cette délibération en espérant que les conditions que nous venons d'énumérer soient réellement prises en compte. Peut-être nous donnons-nous rendez-vous le 22 septembre. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire - Je laisserai Marc SANTRE répondre mais, Madame, quand même, ou bien vous n'habitez pas notre ville, ou bien vraiment vous ne suivez pas ce qui s'y passe.

On a le droit de se tromper et surtout sur les problèmes de circulation. Marc SANTRE a là une délégation extrêmement difficile. Mais dire que tout se fait sans concertation, je ne prends que l'exemple de la rue Faidherbe, il a dû y avoir dix réunions de concertation, où chaque semaine nous avons une réunion de concertation avec les commerçants et les usagers.

.../...

Je prends l'exemple de la rue du Faubourg de Roubaix, que connaît bien Betty GLEIZER. A Saint-Maur, nous en sommes à la 6ème ou à la 7ème.

Comment pouvez-vous dire des choses pareilles ? J'accepte complètement qu'on soit en désaccord sur les décisions que l'on prend mais acceptons aussi de regarder les faits. Jamais une ville, par rapport à ce qu'on fait sur la rue Faidherbe, n'a mis en œuvre un tel processus de concertation. Nous avons des commerçants référents que nous voyons chaque semaine, nous avons des réunions avec les usagers. J'ai tenu moi-même un certain nombre de réunions, je ne parle pas de Marc SANTRE qui y passe beaucoup de son temps.

Alors, on peut dire beaucoup de choses, on peut avoir des désaccords, encore qu'il y ait beaucoup de choses sur lesquelles nous sommes en accord, je pense que c'est d'ailleurs pour cela que vous allez voter la délibération, mais on ne peut pas dire des choses qui sont contraires à la réalité.

Et sur la concertation, là, vraiment, vous n'avez pas suivi, parce que je n'imagine pas que vous soyez de mauvaise foi. Je vous ferai passer des réunions de concertation.

Marc SANTRE.

M. SANTRE - Ce que vous appelez passage en force, je pense que c'est simplement le fait de bousculer quelques habitudes et c'est bousculer 30 ans d'habitudes de voitures vraiment de plus en plus faciles pour se déplacer à Lille. Si c'est cela le passage en force, j'assume le passage en force, nous assumons le passage en force. Pour inverser une situation, il faut bousculer certaines habitudes.

Je ne reviens pas sur la concertation, il y a eu effectivement un certain nombre de réunions, Mme le Maire vient de l'évoquer. Quelques mots simplement parce que je pense que pour l'essentiel sur les questions ou les conditions que vous avez posées, il y a des éléments de réponses qui vont dans le sens que vous souhaitez. Il ne doit pas y avoir de difficultés particulières là-dessus.

Sur l'avenue Léon Jouhaux, je pense qu'il y a au moins autant de riverains sur l'avenue Léon Jouhaux que sur la rue Desmazières. Nous avons pris l'engagement de mettre en place un suivi et une évaluation de ce qui se passerait sur la rue Desmazières. Notre objectif est clair : on considère que, aujourd'hui, il y a un certain nombre de circulations de transit qui passent par le Nord de Lille, par un boulevard périphérique qui n'existe pas et qui n'a pas lieu d'exister et que certaines de ces circulations doivent être renvoyées vers l'Est et le Sud de Lille sur un boulevard calibré à cet effet.

Toute la signalétique sera revue à notre demande par la Direction Départementale de l'Équipement pour qu'elle soit cohérente et pour renvoyer ces circulations.

Sur la rue Desmazières, nous avons pris l'engagement en réunion publique avec ses riverains, mais nous avons laissé deux voies de circulation pour l'instant par précaution de fonctionnement pour assurer le stockage au feu. Nous avons la conviction, avec les services, que l'on pourra réinstaurer du stationnement et donc ne laisser qu'une voie de circulation pour obtenir des vitesses apaisées.

L'aménagement des parkings : le parking de Norexpo va être réaménagé complètement. Le parking de la Porte de Valenciennes est en cours de réaménagement et va être complètement refait, y compris l'intégralité du sol.

.../...

Sur chaque parking, il y aura un gardiennage de 7 h à 20 h assuré par un ou plusieurs agents de Transpole, Transpole envisageant par ailleurs de mettre en place des sites de services, retraits de colis par exemple, petits services, petit entretien de voitures, dans le cadre de ce que le groupe KEOLIS appelle les stations oxygène, location de vélos, un ensemble de services qui seront proposés aux utilisateurs des parkings.

Concernant les cars de tourisme, nous réfléchissons actuellement à offrir un véritable accueil pour les chauffeurs de ces cars, où ils puissent stationner après avoir déposé en centre-ville leurs passagers, y trouver des sanitaires, des douches, un poste de détente. On est en recherche de ce site. Ce sera mis en place avant 2004. C'est aussi une réponse à l'une de vos conditions.

La navette en cohérence avec les modes de transport : la navette assure la desserte des parcs relais mais elle a aussi des fonctions pour assurer un certain nombre de dessertes à l'intérieur de la ville qui, pour l'instant, ne sont pas encore très pertinentes, l'objectif de la Ville étant, si le système fait la preuve de sa pertinence, d'avoir une navette qui soit beaucoup plus globale et qui desserve l'ensemble des boulevards lillois pour assurer des dessertes inter-quartiers. Tout cela dans le cadre d'une tarification de l'ensemble du réseau Transpole qui sera complètement revisité pour le 1er janvier 2004 avec de nouveaux titres commerciaux, des tarifs adaptés aux petits parcours.

Par rapport aux personnes âgées et aux personnes en difficultés, quand je dis que le centre-ville et que les places en voirie doivent être réservés aux usages spécifiques, c'est à eux que je pense. Effectivement, quand on aura retiré les 60% de voitures ventouses qui encombrant l'espace public inutilement, on redonnera de l'espace pour les livraisons, pour les achats de courte durée et pour un certain nombre d'usages de centre-ville qui, pour l'instant, sont mal pris en compte.

La concertation avec les commerçants : je reçois régulièrement les commerçants. Je suis convaincu que la politique que nous mettons en œuvre n'est pas une politique de stérilisation du commerce en centre-ville, ni même du commerce de proximité dans les quartiers. Je pense que les commerçants ont intérêt avec nous à un meilleur usage du stationnement disponible et à une réduction des flux de circulations de transit. Ce sont eux qui « trombosent » la ville et qui l'empêchent de fonctionner correctement.

Je pense que nous sommes en accord sur beaucoup de ces points et je vous remercie de votre vote.

Madame le Maire - On va mettre la délibération 644 au vote.

Je voudrais dire quand même que, pour les commerçants, le plan lillois du commerce a été préparé par Pierre de SAINTIGNON, Jacques MUTEZ et Martine CARLIER. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui ont un tel plan qui touche l'ensemble des caractéristiques qui permettent au commerce de se développer. Vous savez combien le commerce est important pour nous, dans tous les quartiers de la ville. On a un problème de commerce alimentaire au centre-ville, il est insuffisamment représenté, et on a un problème de commerce dans quasiment tous les quartiers sur lesquels nous sommes en train de travailler.

Franchement, Madame, je pense effectivement que le problème du stationnement et de la circulation est majeur mais qu'il y a aussi tous les autres aspects du commerce. On ne peut pas dire que dans notre ville on ne s'intéresse pas aux commerçants parce que les commerçants, c'est la vie de nos quartiers et nous le savons depuis très longtemps.

En remerciant encore Marc SANTRE pour son travail, je mets au vote la délibération 644.

.../...

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Bravo. Ce qui prouve que la politique des déplacements commence à devenir claire.

Je passe la parole à Monsieur QUIQUET.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

03/566 - Convention entre la Ville de Lille et l'Association "Les animateurs de l'Environnement Urbain" - Réserve Naturelle Volontaire Urbaine du Vieux-Lille" - Subvention 2003.

03/567 - Convention entre la Ville de Lille et l'Association "Les animateurs de l'Environnement Urbain" - Opération Environnement à tous les Ages" - Subvention 2003.

03/568 - Demande de subvention - Association "ENVISAGE".

03/569 - Convention entre la Ville de Lille et l'Association LES AJONC (Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins clôturés) - Avenant n° 2.

03/570 - Convention entre la Ville de Lille et l'Association PPJEG - Subvention 2003.

03/571 - Subvention à l'Association "LES AJONC" - Avenant n° 1 à la convention en date du 1er juillet 2002.

03/674 - Maison Folie de Wazemmes - Usine Leclercq - Aménagement des abords.

Madame le Maire, mes chers collègues, je voulais attirer l'attention du Conseil Municipal sur l'importance des crédits que la Ville engage ce soir pour soutenir le travail des associations qui oeuvrent dans le champ de la protection de l'environnement.

Ce sont plus de 175.000 € que nous votons pour soutenir les animateurs de l'environnement, PPJEG ou encore l'association des AJONC, autant d'associations qui oeuvrent au quotidien pour sensibiliser à la protection de l'environnement et à la découverte de la nature en ville.

Je veux insister ici sur le rôle majeur du tissu associatif. Au-delà de leur rôle éducatif, les associations sont des contre-pouvoirs essentiels à notre démocratie. Or, le mouvement associatif qui œuvre dans le champ de la protection de l'environnement vit une crise très grave, conséquence du désengagement de l'Etat.

A grands coups de restrictions, d'annulations de crédits, de reports ou de gel budgétaire, ce sont des dizaines d'associations que l'on fragilise et qui sont menacées dans leur existence. Certaines vont devoir licencier, mettre un terme à leur programme.

Je peux citer par exemple l'association Chico Mendès qui va perdre la participation du FEDER, faute du soutien de l'Etat, ou encore le Conservatoire des Sites qui, sans raison, s'est vu amputer de 100.000 € sur des crédits DIREN.

.../...

Nous sommes, je suis amené à le constater encore une fois, sur ce point, en pleine schizophrénie. Nous avons d'un côté des incantations, du Chef de l'Etat notamment, sur « la maison brûle », et de l'autre côté, une casse systématique des outils qui concourent à cette politique.

Le budget du Ministère de l'Environnement est en chute libre, celui de l'ADEME a été divisé par deux. Non seulement, le Gouvernement RAFFARIN intimide le mouvement social et citoyen en jetant en prison de façon spectaculaire un militant du développement durable, mais ensuite il décide de s'attaquer aux associations en les asphyxiant financièrement. Finalement, ce sont des contre-pouvoirs que le Gouvernement souhaite éliminer les uns après les autres.

J'ai voulu ici exprimer sans polémiques l'inquiétude du milieu associatif tel qu'il s'est exprimé lors des Assises du Développement Durable car c'est la pérennité de beaucoup d'associations qui est en cause. Ce sont des emplois de cohésion sociale et des missions d'intérêt général que l'on est en train de tuer sur l'autel d'une politique fiscale qui enrichit les riches et porte des atteintes à la cohésion sociale.

Face à la gravité de cette situation, il me paraissait important de saisir le Conseil municipal de cette situation alors même qu'au niveau de la ville, nous jouons notre rôle avec des moyens limités. C'est un vrai débat politique et il a toute sa place dans cette enceinte.

Je vous remercie.

(applaudissements)

(Monsieur DECOCQ demande la parole)

Madame le Maire - Je vous passe la parole, Monsieur DECOCQ, mais vous me promettez d'être rapide...

M. DECOCQ - Je vais vous prendre un exemple de méthode par rapport à ce que nous disions tout à l'heure. J'entends Eric QUIQUET stigmatiser le gouvernement -c'est son droit- sur sa politique emplois jeunes. J'ai ici une page et demie de notes manuscrites que je peux redévelopper pour, à l'inverse, expliquer pourquoi le Gouvernement a bien fait. Je vais remonter aux charges, aux 35 heures, etc...

Vous allez me répondre, c'est normal, et on sera encore ici dans une demi-heure !...

Sincèrement, ce discours sur les emplois jeunes, croyez-vous que les citoyens lillois ne l'ont pas entendu de part et d'autre ? Moi, je crois que oui !

Donc, je ne vais pas faire cette intervention que je pourrais faire ! Je ne vais pas la faire pour l'intérêt de notre Conseil Municipal !

Mais jusqu'où vais-je devoir aller comme ça ?

Madame le Maire - Je n'en sais rien, mais...

M. DECOCQ - Jusqu'au moment où les gens vont dire : « il a raison ! C'est lui qui a raison » !...

(applaudissements)

.../...

Madame le Maire - C'est très bien, Monsieur DECOCQ ! Si vous pensez que les Lillois considèrent que, dans les associations pour les handicapés, pour les personnes âgées, à l'école, les emplois jeunes ne servaient à rien... vous avez raison de le dire, et les Lillois verront qui avait raison ! Je suis d'accord avec vous !

Nous mettons au vote les délibérations sur les subventions aux associations présentées par Monsieur QUIQUET.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

M. BERNARD - C'est pour José BOVÉ ?...

(protestations de la Majorité)

Madame le Maire - Le groupe du Front National n'ayant pas compris ne vote pas...

Adoptés.

Je passe à la chemise 23, Madame CULLEN.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

03/599 - Art dans la Ville - Projet d'installation dans la Bibliothèque du Faubourg de Béthune.

03/600 - Palais des Beaux-Arts - Adhésion à la Chaîne du Savoir Plaire.

03/601 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Flower Power - Convention de partenariat liant la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004.

03/602 - Palais des Beaux-Arts - Adhésion à l'A.R.R.E.P. association Nord/Pas-de-Calais des Responsables de Communication et de Relations Publiques.

03/603 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Agora Productions.

03/604 - Palais des Beaux-Arts - Convention de prêt d'œuvres d'art à la Société White Public Relation.

03/605 - Palais des Beaux-Arts - Convention de vente de billets entre la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004 dans le cadre de l'exposition RUBENS.

03/606 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Mise en dépôt des collections du Musée d'Histoire Naturelle de Boulogne-sur-Mer.

03/607 - Cultures Urbaines - Subvention à diverses associations.

03/608 - Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à l'association "A BAZE D'ATOME" - "Fresque murale à la Résidence Charles Six".

.../...

03/609 - Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à l'association 15.8 "La 2ème Braderie de l'Electronique".

03/610 - Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à l'association de la Cour de l'Impasse Vilain "La Fête de la Cour Vilain".

03/611 - Projets Culture - Subventions de la Ville à diverses associations - Opération FETES DE LILLE : "DIX VAGUES à Lille-Hellemmes-Lomme".

03/662 - Subventions aux associations culturelles utilisatrices du Théâtre Sébastopol.

03/663 - Subventions aux associations culturelles - Conventions et avenants afférents.

03/664 - Exposition "On a choisi Rubens" - Réalisation des cimaises.

03/665 - Opéra - Tranche complémentaire - Marchés du Bureau de Contrôle du Coordinateur Sécurité de l'OPC.

03/666 - Opéra, place du Théâtre - Travaux de mise en conformité et de rénovation - Avenants - Marché complémentaire.

03/667 - Budget Supplémentaire - Subvention complémentaire à l'Opéra de Lille.

03/668 - Opéra, place du Théâtre - Travaux de mise en conformité de rénovation - Marché complémentaire (extincteurs).

03/669 - Convention Ville de Lille/Opéra de Lille.

03/670 - Travaux de rénovation et d'extension de la salle de spectacle du Théâtre du Prato, quartier de Moulins - Demande de subventions.

03/671 - Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'un tableau de Pieter Lastman "Hippocrite et Démocrite".

Adoptés.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ces derniers mois, la Ville de Lille et l'Association Lille 2004 ont reçu plus de 130 projets émanant des quartiers, en plus des projets suscités directement par Lille 2004.

Certains de ces projets se sont essouffés en cours de route, d'autres se sont fédérés. Aujourd'hui, une soixantaine de projets émanant des 10 quartiers de Lille vont participer à Lille 2004, théâtre de rue, marionnettes, spectacles vivants, art plastique, musique, ainsi que plusieurs projets culturels concernant les enfants et les familles.

En ce moment, nous essayons de les intégrer au mieux dans les grandes manifestations de 2004, à travers les Fallas, les Heures Bleues, les Maisons Foie, les 10 Vagues, pour qu'ils fassent partie du grand mouvement culturel que sera Lille 2004.

Nous travaillons à ce que, d'ici le 15 juillet, tout soit calé, les projets, les dates et les budgets, pour que les artistes et les associations aient le temps de se préparer et de participer pleinement à Lille 2004.

.../...

Madame le Maire - Très bien. Merci, Madame CULLEN.

Il n'y a pas d'interrogation sur ces délibérations.

Je passe donc la parole à Monsieur KANNER sur la délibération 586. Et surtout, Monsieur KANNER, vu l'heure avancée, je vous demande de ne pas dire ce que vous pensez de la politique du Gouvernement sur l'aide à l'aménagement du temps de l'enfant... parce que Christian DECOCQ trouve qu'on en a trop fait....

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

03/577 - Groupe Scout Isla - Activités Enfance sur le Faubourg de Béthune.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

03/578 - Association Départementale des Francas du Nord - Versement d'une subvention.

03/579 - Association A.D.F.I. - Versement d'une subvention.

03/580 - Vacances Enfants - Versement de subventions.

03/581 - Vacances Familiales - Versement de subventions.

03/582 - Actions liées à l'Enfance - Associations diverses 6-12 ans.

03/583 - Contrat Temps Libres - Subventions 2003.

03/584 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Centres sociaux.

03/585 - Services périscolaires de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes - Modalités de remboursement des titres de paiement pour l'année 2003.

Adoptés.

03/586 - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Réorganisation de l'expérimentation au groupe scolaire Victor Duruy/Philippe de Comines.

Madame le Maire, rassurez-vous, j'ai passé ma journée au Conseil Général où j'ai pu dénoncer tout au long de la journée les désengagements de l'Etat, donc je suis rassasié...

Madame le Maire, mes chers collègues, nous avons préservé l'essentiel, et je crois que c'est ce qui est essentiel pour les Lillois, à savoir garder à Lille le dernier exemple existant de groupe scolaire en France (je dis bien « en France ») fonctionnant en intégrant l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant. C'est un travail qui avait été initié par Madame CAPON il y a quelques années, et je crois que cette délibération est très importante.

.../...

Pourquoi l'avons-nous ?

En fait, tous les curseurs de la réussite scolaire sont réunis dans un groupe scolaire lui-même partie prenante d'un quartier appartenant au dispositif de la Politique de la Ville, le quartier de Moulins, et je salue aussi l'investissement de Mme ROUGERIE ici présente sur ce dossier.

Et puis aussi parce que nous avons pris des engagements vis-à-vis des parents, du corps enseignant, et bien sûr des enfants, pour préserver un dispositif auquel nous croyons. Comment avons-nous réussi en la matière ?

Cette année, sur un coût global du dispositif de 461.000 €, l'Etat a cofinancé (je parle au passé) l'ARVEJ à hauteur de 64%. A la rentrée scolaire 2003, compte tenu de la disparition objective des emplois jeunes financés par l'Etat, de la réduction de nombre d'emplois aidés et de la baisse annoncée de 20% des crédits au Contrat Educatif Local -et ce n'est qu'un constat objectif, je tiens à le préciser- le coût de fonctionnement de l'année scolaire 2003/2004 aurait été complètement inversé avec une part à charge pour la Ville de 74% au lieu des 26% précédemment.

Début février, Madame le Maire, vous avez tenté d'obtenir de l'Etat, avec une lettre extrêmement argumentée à Monsieur FERRY et une autre à M. BORLOO, des moyens que je qualifierai d'exceptionnels pour un projet à caractère exceptionnel, et préserver ainsi ce dispositif initié en 1995 par et à la demande d'un Ministre RPR, Monsieur Guy DRUT, qui avait lancé ce dispositif au plan national.

Nous nous y sommes engagés et nous l'avons bien sûr complété avec le dispositif emplois jeunes.

Madame le Maire, vous avez obtenu des réponses négatives à vos différentes interpellations, et nous avons donc engagé dans ce cadre une concertation délicate mais fructueuse avec les parents et les enseignants lancée par un conseil d'école exceptionnel le 29 mars 2003.

De nombreuses réunions de travail ont eu lieu et nous sommes parvenus à un accord entre les parties présentes, accord qui, pour la rentrée 2003/2004, préservera des plages d'activités périscolaires qui seront alternées avec des plages scolaires à raison de 2 ateliers éducatifs au lieu des 3 actuellement. Les activités scolaires seront bien entendu assurées par des enseignants, tandis que les ateliers éducatifs seront confiés à 20 agents municipaux qualifiés, spécialisés en animation, encadrés par un Directeur et un Directeur adjoint. Il s'agit là d'une étape importante de préservation de l'ARVEJ qui change et évolue au regard du nouveau contexte.

La prochaine étape sera la convention que nous devons passer entre tous les partenaires pour pérenniser un dispositif encore une fois exceptionnel, et que nous voulons absolument garder à Lille, dans le quartier de Moulins, au profit des enfants de ce même quartier.

La modélisation n'est pas aujourd'hui envisageable. Je pense néanmoins que préserver l'ARVEJ à Victor DURUY, c'est peut-être demain envisager d'autres expériences du même ordre dans un autre contexte financier que nous souhaitons. Je pense, Madame le Maire, ne pas avoir été agressif envers mes collègues de l'Opposition en disant cela.

Madame le Maire - Merci, Monsieur KANNER.

Qui vote pour la délibération 586 : (unanimité)

Adopté

.../...

Merci beaucoup.

03/587 - Avenant n° 1 à la convention globale du 2 avril 2003 - Avenir Enfance.

Adopté.

Monsieur ORIOL, sur la restauration scolaire.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur ORIOL,
Conseiller municipal délégué

RESTAURATION SCOLAIRE

03/631 - Fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des services de la restauration scolaire à Lille et Hellemmes pour l'année 2003 - Lot purée.

Adopté.

03/632 - Restructuration des modes de production de la restauration scolaire - Assistance à la maîtrise d'ouvrage - Lancement de la consultation.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, à Lille, la restauration scolaire pour les classes de maternelles et primaires, c'est plus de 8000 repas par jour dans 47 restaurants, restaurants inclus dans les groupes scolaires. Ceci représente 1.150.000 repas par an. Les repas y sont produits sur place dans des cuisines autonomes avec des denrées livrées chaque matin par notre service d'intendance.

Depuis 1997, les normes européennes, dites HACCP, nous imposent une réglementation stricte de la restauration collective à caractère social.

Un tiers des lieux de production ne peuvent satisfaire à ces normes, simplement par manque d'espace.

Cette situation nous amène à restructurer nos moyens de production par la mise en route d'une cuisine centralisée gérée par la Ville de Lille. L'idée directrice est donc de garder les restaurants scolaires près des établissements scolaires et de les livrer chaque jour avec des repas confectionnés dans une unité centrale.

Notre volonté réaffirmée ici est d'améliorer le service de restauration scolaire par une rénovation constante de nos lieux de restauration, par la qualité et la sécurité alimentaire des repas, par l'animation et la convivialité des temps de restauration, tout en gardant une gestion municipale qui garantit la bonne mise en œuvre de ces lignes directrices.

En conséquence, et pour que cette mutation se fasse dans les meilleures conditions, je vous demande d'autoriser le lancement de la procédure de recherche d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

.../...

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets au vote la délibération 632.

Qui vote pour : (unanimité)

Adopté.

Merci beaucoup.

Monsieur FREMAUX, délibération 550 sur les emplois jeunes... Doucement...

M.FREMAUX - Je peux y aller quand même ?...

M. DECOCQ - Tu verras bien !

Madame le Maire - Vous n'allez quand même pas nous empêcher de défendre la politique que nous faisons, il ne faut pas exagérer... ni faire du chantage sous prétexte que l'on s'exprime sur une politique d'intégration des emplois jeunes...

Nous présentons aux Lillois la politique que nous menons. Nous intégrons les emplois jeunes, nous en sommes fiers, et c'est quand même normal que nous en parlions. Allez-y, Monsieur FREMAUX.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

03/548 - Modalités d'attribution d'un logement de fonction et d'un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service à un emploi de collaborateur de cabinet.

03/549 - Prise en charge partielle du poste de référent RMI à la Section Hellemmoise du CCAS de Lille.

Adoptés.

03/550 - Emplois-jeunes - Transfert de conventions - Liste des associations bénéficiaires.

Je m'exprime avec la crainte d'être la victime d'une suspension de séance inutile...

Plus simplement, nous avons fait un gros effort et expliqué avec beaucoup de pédagogie notre volonté municipale d'intégrer les emplois jeunes. Et nous constatons qu'au moment où le Gouvernement lâche en rase campagne les emplois jeunes qui étaient mis en place dans les associations -ce qu'a fort bien rappelé Eric tout à l'heure- nous, nous décidons de soutenir clairement les emplois jeunes qui s'inscrivent dans les activités de service participant au projet éducatif global en matière de sports, d'animation et d'éducation, ainsi que ceux qui inscrivent leurs actions dans l'action sociale et le logement, l'insertion, l'emploi et l'économie solidaire.

.../...

Enfin, de soutenir les associations qui, courageusement, nous avaient suivis dès 1997 dans cette dynamique de création de nouveaux services et de nouveaux emplois et qui travaillent dans la culture.

Nous vous proposons donc de transférer les conventions, comme nous l'avons décidé le 24 mars 2003, et d'accompagner ces associations, qui sont aujourd'hui piégées par la volte-face du Gouvernement, sous la forme d'une aide dégressive de 10.000 € la première année, 8.000 € la seconde, et 5.000 € pour qu'on puisse pérenniser ces emplois dont personne, aujourd'hui, raisonnablement, ne discute le bien-fondé.

Cela concerne 6 associations :

- Initiative Cap Lillois pour Entreprendre ;
- Unis-Cité
- L'Office du Tourisme de Lille
- Troisième Monde
- La Malterie
- Lille Université Club

Tout le monde connaît l'influence et l'importance de l'action de ces nouveaux services et de ces nouveaux métiers dans ces associations au service du public, et je pense que le bon sens est de soutenir par un vote unanime le principe de transfert de ces conventions et de leur financement. Je vous remercie.

J'ai fait soft, Christian...

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Je voudrais bien comprendre -d'ailleurs, Monsieur RICHIR va intervenir après moi si vous le permettez- les emplois dont il est question, ce sont les emplois jeunes dont nous avons voté la titularisation ici ?...

Madame le Maire - Non.

M. DECOCQ - Ce sont d'autres emplois ?

M. FREMAUX - Ce sont les emplois jeunes dont vous avez décidé la suppression...

Madame le Maire - Pour répondre à la question de Monsieur DECOCQ, ce ne sont pas les emplois jeunes de la mairie, mais les emplois jeunes qui étaient employés par des associations, par des structures associatives, et que nous essayons d'aider à pérenniser.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Je voudrais me permettre de faire un petit historique. Puisque vous évoquez des aspects de discussion de politique nationale, je pense qu'il serait utile que nous rappelions ce soir l'historique dans lequel se sont mis en place les emplois jeunes, ce qui avait été dit au départ, ce qu'il y a eu ensuite, et non pas la « volte-face » d'un Gouvernement puisque je rappelle que le Gouvernement actuel est issu d'élections législatives gagnées et donc perdues par d'autres !

.../...

Lorsque les emplois jeunes ont été créés -et Pierre de SAINTIGNON en fut à l'époque un zélateur extrêmement important- il faut se souvenir qu'au tout début ces emplois jeunes étaient censés répondre à des métiers et à des besoins n'existant pas. Je me souviens, et nous pourrions reprendre le procès-verbal du Conseil Municipal de l'époque, que Pierre de SAINTIGNON disait : « nous écrivons une grande page, celle de ces métiers de service qui n'existent pas encore aujourd'hui et que nous allons développer ».

On a vu ensuite, et je pense avoir exactement employé cette expression, que sur cette thématique-là, le Gouvernement de l'époque, dont vous étiez un des Ministres, « baissait la garde ». Je me souviens très bien avoir employé ce mot en Conseil Municipal il y a trois ou quatre ans...

Madame le Maire - Ce qui veut dire qu'à ce moment-là, vous parliez de la politique nationale ?

M. RICHIR - Tout à fait !

Madame le Maire - Et on ne vous l'a jamais reproché...

M. RICHIR - Non, mais je disais à l'époque qu'on étendait les emplois jeunes à tout un ensemble de secteurs qui n'étaient pas des nouveaux métiers, mais des métiers pour lesquels il n'y avait pas de réponse statutaire, contractuelle ou autres.

Nous vous avons mis en garde à l'époque sur le nombre élevé d'emplois jeunes. Je pense même avoir ajouté à l'époque dans un souci un peu polémique...

Madame le Maire - Ah bon ?...

M. RICHIR - ... mais je crois à juste raison... que nous nous interrogeons beaucoup sur la manière dont ces emplois jeunes étaient attribués au travers de la Ville. D'ailleurs, un récent ouvrage extrêmement intéressant sur les clientèles politiques en France montre à quel point cette politique d'emplois jeunes sur le territoire de la Ville de Lille a été un outil électoral extrêmement important...

M. ROMAN - Il n'y a rien là-dessus ! Il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles !

Je l'ai lu et relu, j'en ai même fait une analyse universitaire ! Il n'y a rien sur la politique qui serait clientéliste sur les emplois jeunes dans ce livre ! Il ne faut pas dire des choses comme ça alors qu'elles sont fausses, parce que cela s'appelle mentir !

M. RICHIR - Je ne citerai pas les autres phrases de ce livre qui mettent dans la bouche de Daniel ROUGERIE, Adjoint de l'époque, entre guillemets, le fait que le « CLAP était un processus qui mettait en place un système « mafieux » dans les quartiers »... Il faudrait alors porter plainte contre Daniel ROUGERIE...

Mme STANIEC - C'est comme le livre sur les 35 heures ! C'est une interprétation scandaleuse !

M. RICHIR - On a vu après baisser la garde sur cette thématique des emplois jeunes, et à l'époque on vous avait mis en garde sur le fait que ces emplois ne trouveraient pas leur pérennisation, et vous nous aviez répondu à l'époque, Monsieur de SAINTIGNON : mais de toute façon, ces nouveaux besoins auront été solvabilisés, il n'y aura pas ensuite à développer d'autres outils.

Le Gouvernement a constaté, hélas, qu'une partie de ces emplois n'avaient pas trouvé de solvabilisation, ce qui n'est d'ailleurs pas très étonnant puisqu'une partie de ces emplois ne correspondaient pas à des nouveaux besoins, mais plutôt à des besoins non couverts par des dispositifs existants.

.../...

Rappelez-vous qu'à l'époque, nous vous avons mis en garde sur le fait que plutôt que d'augmenter le montant salarial des emplois jeunes, il valait mieux investir cet argent dans la formation pour permettre la pérennisation (cf le procès-verbal d'il y a environ deux ans).

Aujourd'hui, le résultat est là, et si les Français vous avaient confié l'Assemblée, vous auriez été bien en peine de trouver les moyens de développer ces emplois jeunes, sans compter qu'aujourd'hui on voit bien que ce n'est plus possible pour un certain nombre d'associations. Quand on a vu sur Lille des associations dans lesquelles les salaires des emplois jeunes représentaient 500, 600, 700% du budget de l'association, il était clair qu'on ne pouvait pas les pérenniser.

Je vous avais d'ailleurs dit à l'époque qu'une association qui avait un budget annuel de 40.000 F ne pourrait pas à l'horizon de quatre ans pérenniser à temps plein deux ou trois emplois jeunes.

A la limite, vous avez fabriqué -il faut l'accepter et l'assumer- les éléments de la frustration. Maintenant, le Gouvernement ayant changé de bord, vous récupérez cette frustration à votre profit. Je crois surtout que ce n'est pas bien par rapport aux jeunes qui sont là. Il y a un certain nombre d'acteurs dans cette ville, quel que soit leur bord, qui tentent de développer et de créer de l'emploi, et je pense que vous utilisez cela comme un élément de frustration et que c'est une mauvaise chose.

Madame le Maire - Monsieur RICHIR, je vous remercie de votre intervention parce qu'au moins, elle a le mérite de la clarté.

Ce que Monsieur DECOCQ n'ose pas dire, c'est-à-dire que vous êtes contre les emplois jeunes, vous venez de le dire à cinq reprises ! Eh bien, là, au moins, les gens verront clairement les choses !

Vendredi, vous avez voté contre l'Opéra, contre la navette à la Communauté Urbaine. Les Lillois apprécieront !

Aujourd'hui, vous nous dites que les emplois jeunes ne servaient à rien, 60% étaient pérennisés, et nous, nous n'aurions pas baissé les impôts des catégories les plus fortes, l'impôt sur les sociétés, nous aurions pérennisé les emplois jeunes !

Vous avez fait la démonstration qu'un beau débat Droite/Gauche a un sens dans un Conseil municipal.

En revanche, vous avez parlé d'un livre... Alors là, Monsieur DECOCQ, pourquoi ne demandez-vous pas une suspension de séance ? Si on attaque Pierre MAUROY en dessous de la ceinture, alors là, vous me trouverez, mais sur un autre terrain !

(applaudissements)

Et je demande maintenant que l'on vote sur cette délibération sur les emplois jeunes.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Abstention : le groupe Union pour Lille et le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

03/551 - Etat du Personnel - Création d'un emploi de catégorie A chargé de mission Médiation à la Direction Générale des Services.

03/552 - Etat du Personnel - Création d'un emploi de chef de service de police municipale de la commune associée de Lomme.

03/553 - Exercice Mandats Locaux - Adjoint Lommois.

Adoptés.

Madame VERBRUGGHE, délibération 576.

Chemise n°17

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE

03/574 - Subvention destinée à l'Association Artisans du Monde Lille.

03/575 - Subvention destinée à l'association Kultures.

Adoptés.

DROITS DE L'HOMME

03/576 - Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à diverses associations

Madame le Maire, mes chers collègues, en 1973, le coup d'Etat militaire qui a renversé la démocratie chilienne a donné lieu à l'une des pages les plus noires de l'histoire de ce pays et du continent latino-américain.

Ce coup d'Etat a provoqué la mort du Président Salvadore ALLENDE, ainsi que l'emprisonnement, la torture, la persécution et l'exil de milliers d'hommes et de femmes de ce pays. Cet événement, Mme le Maire, a été pour de nombreuses personnes de mon âge le déclencheur de leur implication militante dans la lutte pour la démocratie.

Le 11 septembre 2003, 30 ans se seront écoulés depuis ce terrible moment.

Dans le cadre des semaines des Droits de l'Homme, la Ville de Lille souhaite commémorer cet anniversaire en mettant l'accent sur la lutte pour la défense et la promotion des droits de l'Homme par l'intermédiaire de l'expérience vécue par le peuple chilien en particulier. Conférences-débats, projections, expositions, seront les temps d'animation de ces journées, et nous accueillerons à Lille deux figures emblématiques de la lutte contre l'impunité, pour la justice et les droits de l'Homme, à savoir Madame GARCIA-RAMIREZ, vice-Présidente de l'Association des Familles de détenus disparus chiliens, ancienne prisonnière politique exilée, et Monsieur Juan GARCEZ, avocat, conseiller personnel de l'ex-Président ALLENDE, témoin direct des événements du 11 septembre 1973, qui est sorti de la Moneda à la demande expresse du Président ALLENDE pour qu'il puisse témoigner.

.../...

Nous souhaitons, Madame le Maire, au travers de ces manifestations, sensibiliser la population lilloise et contribuer à la promotion des principes universels des Droits de l'Homme.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, cette délibération m'a laissé sans voix...

(rires)

Mme VERBRUGGHE - Autant s'arrêter là alors...

Madame le Maire - Donc, on passe au vote directement...

M. PECHARMAN - J'avais laissé un blanc, je savais qu'il y aurait une réaction... mais je l'ai retrouvée... Si elle m'a laissé sans voix, ce n'est pas uniquement sur son premier volet qui concerne la participation de la Ville à la manifestation de la Fierté Lesbienne, Gay, Bisexuelle et Transgenre...

Nous ne nous habituerons jamais à cette démonstration où les maîtres-mots restent mauvais goût et provocation.

Mais cette année, vous nous proposez aussi de promouvoir des actions visant la recherche de la vérité et de la justice pour les victimes de la dictature du général PINOCHET et de nous parler du devoir de mémoire.

On ne peut être que favorable à la recherche de la vérité, mais force nous est de constater que le devoir de mémoire se fait encore à sens unique.

Est-ce pour épargner la sensibilité de vos alliés communistes que nous n'avons jamais vu d'appel au devoir de mémoire pour les victimes des dictatures en Russie, en Biélorussie, en Ukraine, en Roumanie, en Pologne, en Albanie, au Laos, au Cambodge, peuples dont les liens avec la France sont beaucoup plus proches que ceux des Chiliens, en Allemagne de l'Est, en Yougoslavie, et j'en passe...

Mieux ! Pourquoi éluder le devoir de recherche de la vérité pour les victimes de dictatures encore bien solides comme la Chine, Chine avec laquelle nous n'hésitons pas un instant à commercer, Chine dont nous recevons les responsables avec tous les honneurs ; ou encore Cuba qui a profité du fait que l'attention internationale était concentrée sur la guerre d'Irak pour mener depuis le 18 mars dernier sa plus importante opération de répression en dix ans avec l'arrestation et la condamnation expéditive de plus de 80 journalistes indépendants et militants de l'Opposition. Cuba, dont le dictateur CASTRO fut reçu il y a quelques années sur le territoire français par les autorités de l'époque ; Cuba qui reçut d'ailleurs à son tour notre collègue Madame DEMESSINE en visite officielle, laquelle était alors Ministre du Tourisme.

Doit-on parler aussi du Vietnam et de la Corée du Nord, deux pays dans lesquels les hommes libres sont en prison ou ne vivent pas vieux !

Et pourquoi éluder la dictature qui touche l'Algérie, pays ami de la France, dont le Gouvernement s'arroge le droit de nous donner des leçons tout en bafouant ouvertement les libertés élémentaires et avec qui vous n'avez pas hésité à organiser l'année de l'Algérie en France !

.../...

Alors, Madame le Maire, n'engageons pas la Ville de Lille dans une politique qui n'est pas de son ressort, qui dépasse ses compétences, et je crois aussi son entendement !

(quelques applaudissements)

Madame le Maire - Nous, en tout cas, il y a une chose à laquelle nous ne nous habituerons pas, c'est le Front National ! Je vous le dis franchement.

(applaudissements)

On vote sur la délibération 576.

Qui vote pour : l'ensemble du conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : le groupe du Front National

Adopté à la majorité.

Merci.

Christiane BOUCHART, délibération 646.

Chemise n°34

Rapporteur : Madame BOUCHART,
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

03/646 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4.1 : Améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire à Lille.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, quelques mots pour vous donner à l'éclairage de la délibération 646 quelques éléments sur le plan de développement de l'économie sociale et solidaire qui est vu régulièrement en Commission Economique, Commission auquel le Groupe de l'Opposition ne participe jamais, et vous dire qu'il y a un an, vous avez voté un plan qui s'est structuré, organisé pour contribuer au maillage de l'accès à l'emploi avec un souci d'utilité sociale et de bien collectif.

3 exemples d'illustration.

Celui de l'association Equinoxe Plus qui, outre un système d'assistance aux personnes âgées, que d'autres structures apportent également, met en place des comités de voisinage dans la proximité géographique, rompant ainsi isolement et réponse médicalisée non appropriée.

Celui de la rencontre entre une association de service civil international travaillant avec des personnes en insertion ; un groupement de producteurs biologiques ; des associations de promotion des produits du commerce équitable, et le souci de livrer de façon rapide et souple les consommateurs avec des moyens de transport non polluants.

.../...

Enfin, une expérimentation de statuts innovants car c'est aussi ce qu'apporte l'économie sociale et solidaire autour des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Une dizaine d'associations ont été accompagnées par trois cabinets d'études dans la réflexion sur le changement de statuts.

Je ne vais pas ici faire une liste exhaustive des actions réalisées par les acteurs, mais mettre l'accent sur la volonté que nous avons de rendre lisibles et visibles ces pratiques économiques, de sortir de cette nébuleuse telle qu'évoquée au Conseil Communal de Concertation, qui en fait en même temps sa richesse et sa diversité.

Là aussi, trois exemples de communication.

Un premier centré sur des actions d'éducation. C'est le soutien apporté à l'Association « Artisans du monde » pour intervenir auprès d'enfants, que ce soit en milieu scolaire ou extrascolaire, ou soutenir des groupes d'étudiants, comme ceux de l'EDHEC ou de l'IAE qui ont voulu valoriser le commerce équitable.

Un second mode de communication, c'est l'action d'information directe et la prise de décision collective à travers la Commission extra-municipale. Les avancées du plan et les nouveaux projets y sont explicités. Vous êtes d'ailleurs, mes chers collègues, destinataires de l'Echo Solidaire qui relate l'ensemble des décisions prises en Commission extra-municipale.

Enfin, et c'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui, nous soutenons les acteurs qui, depuis plusieurs années, s'organisent pour monter un événement en direction des habitants de notre ville autour de 4 axes : échanger, consommer, épargner et entreprendre autrement.

Ce temps fort aura lieu les 25 et 26 octobre sur la Grand-Place. Il s'agit de concilier à la fois la valorisation des acteurs et de leurs actions avec les contraintes de la communication grand public, accès simple, rapide, ludique aux informations, et animation en lien avec les valeurs portées.

En conclusion, je dirai qu'il faut oser porter haut et fort que l'économie sociale et solidaire peut être une réponse pour des personnes en situation de souffrance face au rejet du monde économique capitaliste et à l'absence de politique d'emploi du Gouvernement actuel. Je citerai juste l'exemple québécois de la société AMBUS qui, sur une friche industrielle de la Canadian Pacific, a réinstallé en quelques années 300 emplois.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je voudrais remercier Christiane BOUCHART pour le travail considérable qui est mené autour de l'économie solidaire. Je crois que les délibérations qui sont présentées aujourd'hui le montrent abondamment.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : le groupe du Front National

Adopté à la majorité.

.../...

03/647 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 3.2 : favoriser l'accompagnement des projets solidaires.

Adopté.

Une intervention de Monsieur BERNARD sur la 563.

Je vous demande d'être bref, si vous le voulez bien.

Chemise n°13

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

03/554 - Tournoi inter sites organisé par l'Association "Fête le Mur" - Convention avec le Lille Université Club.

03/555 - Convention d'objectifs avec l'Association Ride On Lille.

03/556 - Subventions de fonctionnement aux associations sportives et de développement de l'animation sociale et sportive des jeunes des quartiers - Rectificatifs.

03/557 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation de manifestations.

03/558 - Diverses associations sportives - Subventions de pratique de Haut-Niveau - Deuxième acompte - Année sportive 2002/2003.

Adoptés.

03/559 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive - Mercredis sportifs - Cotisations pour la saison 2003-2004.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

03/560 - Accueil des Personnes Handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

03/561 - Parc des Nouveaux Sports (phase 2) - Extension du Club House et acquisition des équipements intérieurs.

03/562 - Complexe Sportif Raymond Kopa dans le quartier de Lille-Sud - Aménagement d'un terrain synthétique et d'ouvrages annexes - Appel d'offres.

03/563 - Conventions d'occupation de la piscine Olympique Marx Dormoy, de Fives et de Lille-Sud par les collèges, lycées et grandes écoles.

Adoptés.

M. BERNARD - Oui, mais je vous ai longuement écoutés, vous et mes collègues du Conseil municipal.

.../...

Simplement, sur cette délibération qui concerne les conventions d'occupation des piscines, j'avoue que je suis resté sur ma faim. Je pensais, après vos explications, avoir été convaincu d'un certain nombre de choses. Eh bien, non ! Je me rends compte que ce que vous avez oublié de dire tout à l'heure, c'est que c'est sous la pression des événements de Lille-Sud que vous avez pris la décision que vous évoquiez en début de Conseil... Vous auriez pu surtout profiter, non pas de prendre ce genre de décision en catimini parce que nous, effectivement, nous l'apprenons, comme la représentation municipale, longtemps après, comme si vous aviez honte d'un certain nombre de choses, mais je pense que là, vous aviez un élément technique qui vous aurait permis de discuter de l'occupation du domaine public et nous aurions été satisfaits de voir non seulement l'utilisation des piscines par les scolaires mais également par d'autres catégories de citoyens.

Ce que je veux dire ici, c'est que j'y vois tout d'abord le résultat d'une politique de discrimination positive qui fait son échec, et je crois qu'il s'agit d'un faux prétexte que d'évoquer la participation à la vie locale pour justifier la réservation de créneaux horaires pour une certaine population.

Cet « aménagement » comme vous l'appellez est contraire à votre propre volonté d'intégration. Bientôt, comme à Mons-en-Baroeul, certains vont vous demander des créneaux spécifiques pour les hommes, et qu'allez-vous répondre à ce moment-là ? Vous allez être saisie des mêmes questions concernant d'autres lieux publics, et qu'allez-vous répondre à ce moment-là ? Je pense que cette revendication alibi qui légitime une dérive communautariste est tout à fait dangereuse. Nous vous mettons en garde contre ce genre d'événement, et sur la façon dont cela risque d'être perçu par la population.

Madame le Maire - Juste un mot pour dire que « la population » comme vous dites qui se trouve dans ce créneau horaire est constituée de femmes de cultures différentes, qui respectent la proportion du quartier.

Deuxième remarque, nous ferons un bilan à nouveau en fin d'année, je l'ai dit, et donc, nous en reparlerons.

Troisièmement, je voulais dire qu'en règle générale, nous avons l'habitude d'assumer ce que nous faisons, contrairement à d'autres.

J'ai dit que c'étaient des décisions qui n'étaient pas faciles, ce sont des questions -et c'est peut-être pour cela que vous ne les comprenez pas- auxquelles on ne peut pas répondre facilement par oui ou par non, et parfois, il faut avoir le courage de prendre un certain nombre de décisions pour que les choses bougent. C'est ce que nous avons fait !

Alors, peut-être nous sommes-nous trompés, nous le verrons avec le bilan, mais en tout cas, aujourd'hui, moi, je suis heureuse de voir ces femmes participer à la vie du quartier et à diverses activités.

Voilà. Je crois avoir répondu tout à l'heure de manière assez importante.

03/564 - Acquisition de mobiliers et matériels sportifs - Appel d'offres.

03/565 - Liliades 2003 - Attribution de subventions à divers partenaires.

Adoptés.

.../...

Je passe la parole à Monsieur MUTEZ pour une précision d'une phrase, et nous en aurons terminé.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

03/514 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion Commerciales - Subventions à l'Association des Commerçants de la rue d'Isly et à l'Association "Du Côté de la Treille".

03/515 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Pérennisation des postes des associations commerciales - Subvention à l'Union Commerciale Gambetta.

Adoptés.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

03/516 - Création d'une redevance de droits de voirie "extension de terrasse" pour l'année 2003.

Adopté.

M. MUTEZ - Merci, Madame le Maire.

Comme tout élu, je prends connaissance de la presse et récemment un article évoquant la création d'une nouvelle taxation des terrasses. Il ne s'agit pas d'une création, mais d'une modification tarifaire des droits de voirie et des extensions relatifs aux terrasses. Je rappelle que ces extensions concernent uniquement les extensions de surface qui sont réalisées par les gérants de cafés les jours et heures de marchés. En effet, durant ces périodes, la configuration spatiale des lieux peut être modifiée (voies piétonnes, périmètres neutralisés) et les établissements peuvent ainsi envisager une extension de la surface de leur terrasse au regard de l'autorisation annuelle qui est délivrée.

C'est donc une autorisation significative qui est apportée aux commerçants qui bénéficient de ces extensions.

Madame le Maire - Merci, Monsieur MUTEZ.

Je vais maintenant mettre au vote les chemises sans débat, en signalant, pour la chemise n°3 de Lomme, que le Front National demande un vote séparé sur les 493 et 494.

Donc, je mets au vote ces deux délibérations.

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur DURAND
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

03/493 - Commune Associée de Lomme - Compte Administratif de l'exercice 2002 - Fonctionnement.

03/494 - Commune Associée de Lomme - Compte de gestion de l'exercice 2002 - Fonctionnement.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : néant

Abstention : le groupe du Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci.

03/495 - Commune Associée de Lomme - Conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société Logis Métropole - Aménagement d'un terrain sis à l'angle de l'avenue de Mont à Camp à Lomme.

03/496 - Commune Associée de Lomme - Logements par nécessité absolue de service.

03/497 - Commune Associée de Lomme - Subvention à l'association Les Starlines.

03/498 - Commune Associée de Lomme - Subvention à l'association La Croix Bleue.

03/499 - Commune Associée de Lomme - Fêtes et animations culturelles - Tarifs 2003.

03/500 - Commune Associée de Lomme - Rénovation des locaux commerciaux et artisanaux - Renouvellement de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing.

03/501 - Commune Associée de Lomme - Stade rue de Lompret à Lomme - Marché de fournitures - Equipement en mobilier et matériel sportif.

03/502 - Commune Associée de Lomme - Subventions exceptionnelles.

03/503 - Commune Associée de Lomme - Dispositif « Handiscol » - Subvention à l'association CAP'EN-FANCE.

03/504 - Commune Associée de Lomme - Contrat de Ville 2003 : action « Favoriser la participation des filles aux activités culturelles et de prévention de proximité par la pratique de la danse moderne » présentée et réalisée par l'association « Renaissance artistique de Délivrance ».

Adoptés.

.../...

Je mets maintenant au vote l'ensemble des délibérations des chemises 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 35, 36 qui n'ont pas fait l'objet d'observations.
Qui vote pour : (unanimité)

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

03/477 - Commune Associée d'Hellemmes - Mission d'accompagnement du Projet Educatif Local - Convention et versement d'une subvention à l'association départementale "Les Francas".

03/478 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Consommation Logement et Cadre de Vie" - Versement d'une subvention.

03/479 - Commune Associée d'Hellemmes - Dispositif nature et environnement - Convention et versement d'une subvention à l'association "Les animateurs de l'environnement urbain".

03/480 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Espace Jeunes Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle.

03/481 - Commune Associée d'Hellemmes - Règlement d'une location des salles de l'école de musique d'Hellemmes par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Admission et réemploi.

03/482 - Commune Associée d'Hellemmes - Décisions modificatives - Exercice 2003.

03/483 - Commune Associée d'Hellemmes - Programmation des équipements - Dépenses d'investissement - Exercice 2003 - Autorisations de programme et crédits de paiement.

Ces rapports ont été retirés de l'ordre du jour.

03/484 - Commune Associée d'Hellemmes - Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Lille - Exercice 2002 - Approbation.

03/485 - Commune Associée d'Hellemmes - Centres de Loisirs sans Hébergement - Séjours à Ambleteuse - Participation des familles - Admission et réemploi.

03/486 - Commune Associée d'Hellemmes - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Assaut Mix".

03/487 - Commune Associée d'Hellemmes - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Espace Jeunes Hellemmes".

03/488 - Commune Associée d'Hellemmes - Fête du Net 2003 - Versement de subventions exceptionnelles aux associations "Espace Jeunes Hellemmes" et "Maison Régionale X 2000".

03/489 - Commune Associée d'Hellemmes - Groupe d'études pour l'insertion des personnes porteuses de Trisomie - Versement d'une subvention.

03/490 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Compte Administratif 2002.

.../...

03/491 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Affectation des résultats pour l'année 2002.

03/492 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal - Exercice 2002 - Approbation.

Adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

03/505 - Subvention à l'Association "Talons Aiguilles" pour l'organisation d'un défilé de mode à Lille.

03/506 - Actualisation du plan de financement des investissements pour la rénovation des Halles de Wazemmes.

03/507 - Hébergement temporaire des commerçants des Halles de Wazemmes pendant les travaux de rénovation.

Adoptés.

03/508 - Maison des Initiatives - Désignation du maître d'oeuvre.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

POLITIQUE DE LA VILLE

03/509 - Contrat de Ville - Programmation 2003 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

03/510 - Politique de la Ville - Programme complémentaire d'actions pour les quartiers - Subvention au Lille Université Club pour l'action intitulée "Le Luc, partenaire du groupe scolaire Kergomard, Thierry-Launay pour l'utilisation du sport comme moyen de développement social".

03/511 - Politique de la Ville - Programme complémentaire d'actions pour les quartiers - Subvention à l'association Premier Pas pour l'action intitulée "Faubourg de Béthune en éveil".

03/512 - Politique de la Ville - Etude Habitat ancien sur le territoire de Lille, Hellemmes et Lomme (quartiers hors GPV).

03/513 - Politique de la Ville - Convention avec les associations percevant plus de 23.000 euros de la part de la Ville - Avenant à la convention passée avec l'Association Lille-Sud Insertion.

Adoptés.

.../...

Chemise n°6

Rapporteur : Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

03/517 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Promotion des marchés de plein air - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE-CNS).

Adopté.

Chemise n°7

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

03/518 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

Adopté.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur BODIOT,
Conseiller municipal délégué

MAISONS DE QUARTIERS ET
CENTRES SOCIAUX

03/519 - Centres Sociaux - Maisons de Quartier - Approbation des contrats d'objectifs pris en application de la convention cadre du 15 janvier 2003 - Attribution d'un 2ème acompte sur la subvention d'animation globale.

03/520 - Activités Petite Enfance dans le quartier du Faubourg de Béthune - Attribution d'une subvention à la Maison de Quartier des Bois-Blancs - Modification, par voie d'avenant, de la convention du 15 octobre 2002.

Adoptés.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

03/521 - Projets Associatifs - Subventions aux associations.

Adopté.

.../...

Chemise n°10

Rapporteur : Madame HENAUT,
Conseillère municipale déléguée

DROITS DES FEMMES

03/522 - Grain de Sel - Rencontres - Association à vocation féminine.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

03/572 - Ravalement de façades - Subventions.

Adopté.

ACTION FONCIERE

03/672 - Projets Lille 2004 à Lille-Sud - Aménagement du parc des nouveaux sports et du site des Barnums à Lille-Sud et Moulins - Avenant n° 3 à la convention de mandat avec SORELI.

03/673 - Aménagement du Parc des Nouveaux Sports - Acquisition de terrain auprès du Réseau Ferré de France - Modification de la surface à acquérir et du prix d'achat.

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE

03/573 - Agenda 21 - Convention pour la diffusion d'un outil pédagogique de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Adopté.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

03/588 - Subvention 2003 destinée à un organisme à caractère social - Santé.

.../...

03/589 - Subvention 2003 destinée à un organisme pour la réalisation d'un colloque "Territoire et Santé : un espace en construction, le 12 juin 2003".

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame STANIEC.
Conseillère municipale déléguée

RETRAITES - PERSONNES AGEES

03/590 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

ACTION SOCIALE LIÉE AU LOGEMENT

03/591 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Logement.

03/592 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame MERLIN.
Conseillère municipale déléguée

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

03/593 - Maison de quartier des Bois-Blancs "Espace Famille".

03/594 - Maison de quartier de Wazemmes - Maison du Citoyen - Ecole des Consommateurs.

03/595 - Association "Café de Paroles pour Parents et Enseignants" - Versement d'une subvention.

03/596 - Association Couples et Familles "Ecoute et Parole pour les Parents".

03/597 - Centre Social Mosaïque - Action "Parents Thé Artistes".

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Madame DA SILVA.
Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

03/598 - Avenant n° 1 au marché 11063 - Fourniture et gestion des journaux, revues, périodiques et numéros isolés des services municipaux.

Adopté.

.../...

Chemise n°24

Rapporteur : Madame GLEIZER,
Conseillère municipale déléguée

ECOLE PROFESSIONNELLE
D'ART DRAMATIQUE

03/612 - Participation de la Ville à "l'Ecole Professionnelle d'Art Dramatique du Nord/Pas-de-Calais".

Adopté.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

03/613 - Journées du Patrimoine - Programme et budget prévisionnel.

03/614 - Associations diverses - Patrimoine - Attribution de subventions.

03/615 - Itinéraires du Patrimoine sur les quatre églises classées de Lille - Réalisation et diffusion.

03/616 - Journées du Patrimoine 2003 - Attribution de subventions.

Adoptés.

Chemise n°26

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

03/617 - Associations diverses - Lecture publique - Attribution de subventions.

03/618 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Bibliobus - Admission en recettes.

03/619 - Bibliothèque Municipale - Avenants aux marchés passés avec la Société Biblioteca.

03/620 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Bibliothèque du quartier du Faubourg de Béthune - Admission en recettes.

03/621 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès du Conseil Général - Choeurs de lecteurs - Admission en recettes.

03/622 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès de l'Etat et du Centre National du Livre - "Lire en fête" - Admission en recettes.

.../...

03/623 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Développement de fonds thématiques - Admission en recettes.

03/624 - Bibliothèque Municipale - Acquisition de documents anciens et d'artistes - Demande de subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes.

Adoptés.

Chemise n°27

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

03/625 - Association Premiers Pas - Avenant n° 2 à la convention.

03/626 - Contrat Enfance - Subventions 2003 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

03/627 - Subventions 2003 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

03/628 - Activités Petite Enfance dans le quartier du Faubourg de Béthune - Versement d'une subvention à la Maison de quartier des Bois-Blancs.

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

03/629 - Salle de sports du groupe scolaire Thierry Launay, boulevard de Belfort - Transfert de gestion à la Maison de quartier de Moulins.

03/630 - Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

Adoptés.

Chemise n°30

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

03/633 - Avenant n° 1 à la convention du 2 avril 2003 conclue entre la Ville de Lille et l'association Le Châlet.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

.../...

03/634 - Accompagnement de projets de quartier - Attribution de subventions - Délégation Jeunesse.

03/635 - Avenant n° 3 à la convention du 15 octobre 2002 conclue entre la Ville de Lille et l'association Tintin et Miloud.

03/636 - Culture scientifique - Subvention à une association.

03/637 - Programme d'Animation Jeunesse 2003 - Loisirs des Jeunes dans le Nord - Opération Ville-Vie-Vacances - Attribution de subvention.

03/638 - Subventions à diverses associations de Jeunesse - Annulation de la délibération n° 03/268 du 24 mars 2003.

Adoptés.

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

POLICE

03/639 - Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remise gracieuse des frais d'expertise et de destruction du véhicule.

C.L.S.P.D.

03/640 - Association Itinéraires - Avenant à la convention.

03/641 - Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.N.S.E.A.) - Avenant à la convention.

03/642 - Association Mouvement du Nid - Avenant à la convention.

Adoptés.

Chemise n°33

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire

HANDICAPES

03/645 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

.../...

Chemise n°35

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Adjointe au Maire

TOURISME

03/648 - Evolution du local d'accueil en gare Lille-Europe - Participation de la Ville.

03/649 - Avenant à la convention municipale d'objectifs entre la Ville et l'Office du Tourisme de Lille.

03/650 - Valorisation de l'accueil à l'Office du Tourisme de Lille par le réaménagement de la Salle des Gardes du Palais Rihour - Participation de la Ville de Lille.

Adoptés.

RELATIONS INTERNATIONALES -
JUMELAGES

03/651 - Association Moveurope - Organisation d'une Journée des "cultures européennes" 24 mai 2003.

03/652 - Association Caulier-Fives-Animation - Voyage au Marché de Noël de Cologne le 13 décembre 2003.

03/653 - IRA - Organisation d'un colloque "La Région Nord/Pas-de-Calais face aux flux migratoires", 10 et 11 juin 2003 - Demande d'aide financière.

03/654 - Participation du Centre des Arts du Cirque "Et vous trouvez ça drôle !!!" de Lomme à l'atelier international d'art scénique des villes jumelées d'Erfurt du 17 au 22 juin 2003.

03/655 - Tournoi International des villes jumelées d'Hellemmes - Demande de subvention de l'AS Hellemmes Football.

03/656 - 2003 - Année de l'Algérie - Projet associatif sur le thème de l'eau porté par les associations Cap Humanitaire et Taxi Brousse, 19 au 22 mars 2003.

03/657 - Association "ABC Parlons polonais mówmy po polsku" - Demande de subvention.

03/658 - Les Jeunes Européens France - Demande de subvention pour l'organisation d'un séminaire tripartite "Construire l'Europe des citoyens", Lille du 23 au 25 mai 2003.

03/659 - Participation de l'Association Jeunesse Sportive Wazemmes au 4ème Tournoi international de football des villes jumelées d'Erfurt (Allemagne) du 10 au 13 juillet 2003.

Adoptés.

Chemise n°36

Rapporteur : Monsieur CHARLES,
Adjoint au Maire

EMPLOI

03/660 - Professionnalisation et consolidation des activités "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Subvention à l'Association Ch'ti Teranga.

.../...

03/661 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 2003.

Adoptés.

Je souhaite tout d'abord remercier les Lilloises et Lillois qui sont venus à ce dernier Conseil de l'année, vous souhaiter à tous de très bonnes vacances, rappeler qu'à la rentrée, Marc BODIOT nous fera -ce qu'il n'a pas pu faire ce soir- un point sur les centres sociaux, et dire à l'ensemble de nos collègues et membres des conseils de quartiers que nous nous réjouissons de partager avec eux un dîner ce soir.

Bonnes vacances à tous et merci.

(Séance levée à 20 h 35).

